

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 109 (1973)

Heft: 18

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



*Baalbek,
Liban ou
la présence
concrète de
l'Histoire*

Voir notre article
page 465



La cassette compacte est digne du laboratoire de langues

Il y a quelques années, il n'existait pas encore d'enregistreurs à cassettes d'une fiabilité et d'une robustesse suffisante. C'est pourquoi on n'accordait aucune chance à l'application des cassettes aux laboratoires de langues. C'était compter sans notre département de recherche et de développement : il considérait, en effet, cette situation comme un défi.

C'est pourquoi il s'est appliqué, par un travail long et soutenu, à mettre au point des appareils remplissant les exigences correspondantes, et à les tester dans la pratique. Les prototypes ont dû faire leurs preuves en service quotidien, et supporter pendant toute une année les dures contraintes des cours du jour et des cours du soir dans une école de langues.

Maintenant, nous en sommes sûrs : le laboratoire de langues à cassettes compactes « PHILIPS AAC III » dépasse nos meilleurs laboratoires à bandes, tant au point de vue sûreté d'emploi, qu'au point de vue robustesse et facilité de mise en œuvre. Et tout cela sans être plus cher.

Les principaux avantages des nouveaux laboratoires de langues à cassettes sont donc les suivants : une technologie ultra-moderne, un confort de mise en œuvre amélioré, et des possibilités nouvelles d'enseignement (par exemple l'étude à domicile). C'est certainement pour cela que les experts prédisent la disparition des laboratoires de langues à bandes dans les prochaines années.

PHILIPS S.A.
Techniques Audio et Vidéo
1196 Gland
Téléphone : (022) 64 21 21



PHILIPS

L'enseignement scolaire et la constitution d'un capital ont ceci de commun: tous les deux méritent d'être planifiés.

Tout comme vos heures de classe font l'objet d'un horaire, la formation d'un capital doit aussi être planifiée dans le temps. C'est la seule façon de réussir. Nous conseillons donc à nos clients d'aborder résolument la question du placement de leur argent. Dans ce but, nous vous suggérons une formule très pratique, celle du plan d'investissement.

Ce plan vous permet, moyennant des versements mensuels de 50, 100 francs ou plus, de vous constituer un capital, à la condition toutefois que sa durée s'étende sur une période de 10, 15 ou 20 ans.

Vos mensualités sont au fur et à mesure transformées en parts d'un fonds de placement, au préalable choisi par vous, et dont la fortune est investie en actions ou en immeubles. Vous participez à un portefeuille d'actions d'entreprises de premier ordre ou d'ensembles immobiliers suisses, ce qui vous permet de récolter les fruits de la croissance économique.

Notre plan d'investissement n'est-il vraiment pas le moyen tout indiqué pour vous constituer un capital ?

La succursale UBS la plus proche de votre domicile vous donnera volontiers de plus amples renseignements.

Plan d'investissement


Union de Banques Suisses

Sommaire

LA SPR UNE ET DIVERSE

« La vie des section régionales »

Vaud	455
Neuchâtel	459
Jura	460
Fribourg	462
Valais	464

ÉDITORIAL

Du rôle et de l'importance des sections régionales

451

COMITÉ CENTRAL

Séance du 5 mai 1973

452

Commission

Education permanente

453

Journées pédagogiques

internationales

453

Aide aux pays en voie de développement

454

Séminaire de Chexbres

455

VAUD

Réforme scolaire

456

Cours de perfectionnement

456

AVEPS

456

Postes au concours

456

GENÈVE

Les enseignants et les centrales nucléaires (III)

456

Séance de délégation

457

Que se passe-t-il en cas d'accident ?

458

NEUCHÂTEL

District de Neuchâtel

460

JURA

Centre

d'information pédagogique SPJ

460

Centre de perfectionnement

461

FРИBOURG

Un centre médico-pédagogique

463

DIVERS

Escale libanaise

465

Voyage au Portugal

465

En Suisse romande, au cinéma

466

Service de placements SPR

466

Points de vue : M. L. Schurmann

467

Commission pédagogique EDK

468

Assurances

469

Correspondance interscolaire

470

Camp scientifique

470

Vient de paraître

470

Du rôle et de l'importance des sections régionales

Prévue initialement pour le « Bulletin » N° 14 mais différée en raison de l'abondance des matières, la rubrique « La SPR une et diverse » vous présente cette semaine l'organisation, les compétences et la vie des sections locales de chaque association cantonale. Une exception toutefois : Genève qui, vu la concentration géographique de ses membres, ne connaît pas un tel découpage administratif. En lisant chacune de ces relations, vous pourrez vous faire une idée plus précise des diverses organisations internes de nos sections, peut-être recueillir aussi ça et là quelques suggestions. Quant au présent éditorial, il tente de faire la synthèse de ces préoccupations locales et pourtant fondamentales.

Notons d'abord que toutes les sections puissent leurs bases juridiques dans les statuts de l'association cantonale et qu'en général leurs limites géographiques respectives concordent avec les districts ou régions des cantons concernés. Certains de ces règlements sont fort anciens, d'autres beaucoup plus récents et il est révélateur de constater que les uns et les autres, à quelques nuances près, définissent des compétences identiques aux sections.

Organisées en comité régional, elles assurent en général la transmission des informations (au sens large du terme) dans les deux sens, à savoir du comité cantonal ou central vers les membres et des membres vers ledit comité. C'est là leur rôle essentiel, primordial : assurer la consultation, la représentation et surtout la participation effective de l'ensemble des membres aux soucis, préoccupations et problèmes des responsables cantonaux. Elles représentent donc la cellule de base qui permet la sensibilisation, la prise de conscience (ou qui devrait les permettre mieux encore selon certains). Elles participent aux décisions par le canal de leurs représentants aux comité cantonal, assemblée des délégués ou congrès. Elles peuvent aussi jouer le rôle d'initiateur dans bien des cas.

Par la faculté qu'elles ont d'organiser diverses manifestations culturelles ou récréatives, de favoriser la rencontre de collègues dans le cadre de groupes de travail, de recherches ou de perfectionnement, les sections locales jouent encore un autre rôle tout aussi fondamental, celui d'assurer la cohésion voire l'unité du corps enseignant. Ce n'est pas là une moindre mission quand on connaît l'esprit d'indépendance propre à notre profession !

En considérant ces deux éléments essentiels de leur rôle, vous constaterez dans les articles qui suivent qu'aucun des rédacteurs cantonaux ne met en doute la viabilité des sections locales et cela malgré les tendances centralisatrices que nous imposent les événements romands ou suisses. Bien au contraire, nous trouvons chez certains un appel au renforcement des activités à ce niveau. Puisse-t-il être entendu par tous ceux qui, nous n'en doutons pas, œuvrent déjà à cette modeste mais fondamentale et indispensable échelle de notre organisation d'enseignants.

F. Bourquin.

éditeur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :

François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges, 1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 26.— ; étranger Fr. 35.—

Comité central

Comité central SPR

Séance du 5 mai 1973

Cette nouvelle séance fleuve de notre exécutif romand est consacrée à une foule de sujets différents mais qui tous réclament discussion et décision. Cinq heures de séance nous permettront d'arriver au bout de ce volumineux ordre du jour, tout cela sous la présidence de Jean-Jacques Maspéro.

Assemblée des délégués

Rappelons qu'elle aura lieu à Sion le 26 mai prochain. Elle sera présidée par notre collègue Pierre Fellay, instituteur au chef-lieu valaisan. L'ordre du jour est le suivant :

1. PV de l'AD du 3 mars 1973.
2. Rapport de gestion.
3. Rapports des commissions permanentes.
4. Rapport du trésorier.
5. Rapport des vérificateurs des comptes.
6. Nomination d'un membre d'honneur.
7. Objectif 1973/1974.
8. Divers et propositions individuelles.

Après le vin d'honneur que le Conseil d'Etat offrira aux délégués, un repas sera servi comme le veut la tradition des assemblées ordinaires.

C'est l'occasion aussi pour le CC de rappeler la grille de répartition par canton :

Fribourg - 504 membres - 8 délégués
Genève - 650 membres - 9 délégués
Jura - 1105 membres - 14 délégués
Neuchâtel - 525 membres - 8 délégués
Valais - 635 membres - 9 délégués
Vaud - 2433 membres - 27 délégués

La base de calcul se fait sur l'effectif/cotisations de l'année précédente.

Visite de collègues yougoslaves

Durant la semaine du 8 au 15 avril, le CC a reçu une délégation de collègues yougoslaves. Echange de vues fructueux puisqu'un accord de relations bilatérales a pu être conclu portant notamment sur l'échange de documents et de délégués.

C'est une preuve vivante, une de plus, du rôle que peut et doit jouer notre association sur le plan international.

Séminaires et congrès

Les congrès de la FIAI et de la CMOPE seront honorés de représentants

de notre association faîtière. Quant au séminaire de Chexbres, il connaît un remarquable succès au niveau des inscriptions. Rappelons qu'il se déroulera les 1^{er} et 2 juin 1973 et aura pour thème « La condition du travailleur : participation, cogestion ». Les travaux de ce séminaire feront l'objet, comme d'habitude, d'un compte rendu très détaillé dans ces colonnes.

Le prochain séminaire de Villars-les-Moines est appelé lui aussi au succès et son thème « Transformer l'école ou la supprimer » ne manquera pas de passionner tous ceux qui y participeront. Rappelons que le délai d'inscription est fixé au 16 juin 1973 (voir à ce propos l'*« Educateur »* N° 16 du 11 mai 1973). Enfin et toujours à propos de Villars-les-Moines, la SPR subventionnera les collègues fribourgeois et valaisans qui souhaiteraient suivre ce séminaire en l'absence de toute subvention de leur canton respectif.

Enfin, la SPR représentera la CMOPE lors de la prochaine conférence internationale du BIT qui tiendra ses assises à Genève dans le courant du mois de juin. Les collègues qui s'intéressent à ces travaux sont priés de le faire savoir au bureau SPR.

IRDP

L'effectif du conseil de direction de l'IRDP ayant été récemment revu, la SPR pourra y déléguer un représentant supplémentaire. Pouvoirs sont donnés au bureau pour la désignation de ce dernier dans les rangs genevois selon la grille de répartition.

CIRCE II

Le CC évoque longuement le rapport intermédiaire de CIRCE II à l'intention de la Conférence des chefs de DIP romands. Rappelons que ce texte a paru dans l'*« Educateur »* N° 13/73 aux pages 323 et 324 pour consultation. Les sections cantonales ont pris position. Rappelons brièvement la difficulté : en l'absence de structures définies, il est très difficile de

réaliser un programme sans mettre en question fondamentalement la répartition primaire-secondaire de certains cantons. **En la matière, la CC/SPR tient à réaffirmer sa position en faveur du 6 + 3 (six ans de primaire et trois ans de secondaire).** Elle constitue un mandat impératif pour ses délégués, un mandat de fermeté pour son président.

Signalons enfin que CIRCE II a adopté le rapport tel qu'il a paru dans l'*« Educateur »* N° 13. Ce fut l'occasion, une fois de plus, pour notre association de rappeler qu'elle différenciait le problème des programmes de celui des structures.

Rapport « Enseignement secondaire de demain »

Chacun connaît l'importance de ce document (titre allemand « *Mittelschule für morgen* »). Dès lors, le CC décide d'entreprendre une vaste consultation des membres. Elle se fera par l'entremise de l'*« Educateur »* qui publiera intégralement le texte français de ce rapport, vraisemblablement dans les numéros 24 et 25 soit en août et septembre 1973. Nous y reviendrons.

Ratifications diverses

Le CC ratifie tout d'abord la lettre composée par la commission EP à l'intention de la Conférence des chefs de DIP romands et le texte destiné aux présidents des sections concernant le livret de cours (voir à ce propos l'article concernant les travaux de l'EP dans le présent numéro).

Il ratifie ensuite une convention SLV-SSPES-SPR relative à l'organisation des journées d'étude de Villars-les-Moines et de Trogen. Le texte de cette convention figure dans le présent numéro.

Il ratifie enfin la convention SLV-SPR relative à l'aide pédagogique au tiers monde sous réserve toutefois que soit acceptée la modification qu'il propose quant à sa consultation sur la désignation des présidents. Le texte de cette convention figure également dans le présent numéro, l'adjonction faite par le CC/SPR étant mentionnée en italique.

La prochaine séance du CC/SPR est fixée au samedi **16 juin**.

FB.

Confiez vos séjours à une hôtesse éprouvée. **Classes en plein air, champs d'été**, 30 maisons, 20 régions, avec ou sans pension. Demandez la liste des périodes libres, pour le printemps et l'automne 1973.



Toutes informations par :
Centrale pour maison de vacances,
case postale 41, 4020 Bâle.
Tél. (061) 42 66 40.

Commission éducation permanente

Session des 4 et 5 mai 1973

Cette session réunissait les délégués à la commission éducation permanente, en terre genevoise et sous la présidence de notre collègue Maurice Blanc. Ce dernier nous informe que la succession de Robert Malfroy sera assurée par Edouard Dind, SPR.

Trois problèmes vont retenir l'attention des membres de la commission : le livret de cours, la lettre adressée à la Conférence des chefs de département et la libération des élèves dont les maîtres suivent des cours de perfectionnement.

Livret de cours

La mise à l'ordre du jour de ce sujet plutôt controversé a été demandée par nos collègues jurassiens. En effet, l'introduction facultative, au niveau de l'enseignant, est prévue dans les textes régissant le perfectionnement. D'autre part un certain nombre de cantons suisses allemands connaissent déjà ce document et d'autres, romands, étudient la possibilité de l'introduire.

Pour la commission EP, il s'agit avant tout de fournir un préavis à l'intention du comité central SPR.

Après de longues délibérations, elle parvient à formuler une série de recommandations à l'intention des associations cantonales qui seront chargées des négociations à ce propos avec leurs autorités respectives. En effet, une décision romande en la matière est encore prémature vu les différences considérables que l'on constate encore entre les cantons dans le domaine de l'organisation de la formation continue.

Ces recommandations seront transmises aux présidents des sections cantonales par le bureau du CC.

Lettre à la Conférence des chefs de DIP

Il s'agit là du résultat des travaux de la session d'Auvernier (voir « Educateur » N° 14/73 p. 331). La commission prend connaissance du texte définitif rédigé par le bureau SPR et l'approuve. Vous en aurez trouvé le texte intégral dans le rapport de gestion de notre président, J.-J. Maspéro (voir « Educateur » N° 17).

Rappelons brièvement que cette lettre résume la position de notre association en matière de perfectionnement et cela conformément au rapport de La Chaux-de-Fonds, au travail de la commission EP et aux décisions de la dernière assemblée des délégués.

Libération des élèves

La formation continue, voire l'éducation permanente des enseignants prise totalement ou partiellement sur le temps

d'école se heurte à un obstacle considérable et réel, la libération des élèves. S'il appartient de droit à la commission de poser les revendications propres à assurer la formation continue des enseignants primaires romands, elle se doit d'étudier aussi les modalités pratiques susceptibles de favoriser son application. Eviter la libération des élèves en est une et pas des moindres. Cette étude appartient à la sous-commission B (éducation permanente) et la plénière engage un premier débat pour tenter de dégager les lignes directrices qui permettront une réflexion plus poussée lors de la prochaine séance.

Conclusion provisoire

Dans toute la mesure du possible, il faut tenter d'éviter la libération des élèves tout en considérant que les droits du corps enseignant à la formation continue et à l'éducation permanente sont prioritaires.

Les moyens

a) Solution neuchâteloise :

Mise sur pied d'un système de suppléants qui « remplacent » les maîtres en cours. Il existe trois types de suppléances : — simple surveillance, le titulaire ayant préparé le travail de ses élèves ; — enseignement structuré assuré par une personne ne possédant pas un titre d'enseignant mais susceptible d'apporter aux élèves une information valable

dans des domaines parascolaires ou culturels ;

— enseignement structuré assuré par une personne ayant le titre d'institutrice ou d'instituteur (institutrices mariées, institutrices ou instituteurs retraités, etc.).

b) Remplaçants titularisés :

Personnes semi-qualifiées et formées comme telles (système français).

c) Ouverture des milieux culturels :

Les élèves dont le maître est en cours visitent musées, bibliothèques, usines, fréquentent les centres sportifs, etc., et cela sous la conduite d'animateurs qualifiés.

d) Groupements de classes :

Deux classes ou plus sont confiées momentanément à un seul titulaire, le travail étant bien entendu préparé.

e) Action sur les horaires et reconversion des maîtres spéciaux (auxiliaires dans certains cantons) :

Solution possible dans le contexte des nouveaux programmes d'activités créatrices notamment.

Dans un premier temps, il s'agit d'étudier en détail les points a), b), et c) qui paraissent offrir des chances de réussite plus grandes et plus rapides. En la matière, il s'agit de faire preuve d'imagination mais aussi de tenter de dégager toutes les conséquences possibles de l'application de ces trois systèmes.

Prochaine séance

Le travail ne manque donc pas et le président lance un appel pressant aux membres de la commission pour qu'ils soient présents en masse **les 21 et 22 septembre**, dates de la prochaine session qui se tiendra dans le Jura.

FB.

Journées pédagogiques internationales de Trogen / Villars-les-Moines

Convention entre le Schweizerischer Lehrerverein, la SPR, le Schweizerischer Gymnasiallehrerverein, le Schweizerischer Lehrerinnenverein et le Sonnenbergkreis CH.

Par cet acte, les organisations mentionnées manifestent leur volonté de perpétuer ces journées instaurées en 1953. Elles désirent ainsi rendre possibles et favoriser sur le sol suisse les contacts personnels entre enseignants de tous pays.

Ces journées servent tant à encourager la discussion et la formation d'une opinion personnelle en ce qui concerne les problèmes actuels d'école et d'éducation, qu'à favoriser la compréhension internationale.

1. Commission de travail

1.1. Mandat

Une commission de travail est chargée

de l'organisation et de la réalisation de ces journées.

1.2. Cahier des charges

La commission de travail établit un calendrier des activités pour la réalisation des journées à Trogen et à Villars-les-Moines.

- Elle désigne le président des journées.
- Elle se prononce sur les thèmes et les listes de conférenciers proposés par le président.
- Elle désigne les responsables de l'administration et des comptes, approuve le budget et les comptes.
- Huit mois avant le début des journées elle soumet aux organisations responsables le programme cadre, le budget et les demandes de contributions.
- Le congrès terminé, elle joint aux comptes un rapport sur le déroulement du congrès.
- La vérification des comptes du congrès est confiée aux organisations responsables selon un tournus établi.

1.2.1. Président du congrès

Le président du congrès soumet au bureau le thème et la liste des conférenciers. Il forme un comité d'organisation pour la réalisation des journées.

1.2.2. Comité d'organisation

Pour la réalisation du congrès on forme chaque fois, à l'avance (conformément au calendrier des activités) un comité d'organisation des journées qui est responsable de la réalisation des journées auprès de la commission de travail.

1.3. Composition de la commission de travail

Chaque organisation délègue à la commission de travail jusqu'à trois représentants ; lorsqu'il n'y a qu'un représentant, la désignation d'un suppléant s'impose. Le bureau se constitue lui-même.

1.4. Frais des membres de la commission de travail

L'organisation délégue prend en charge les dépenses éventuelles (séances de la commission de travail).

1.5. Convocation

La commission de travail est convoquée par le président selon les besoins et au moins deux fois par année. Les représentants de deux organisations peuvent demander la convocation d'une séance. La convocation des séances ordinaires doit être faite par écrit, deux semaines à l'avance.

2. Extension du nombre des organisations responsables

Les organisations responsables peuvent étendre cette convention à d'autres organisations. La décision doit être prise à l'unanimité.

3. Démissions, interruption et cessation d'activité

Des démissions d'organisations responsables peuvent être demandées pour la fin

de l'année officielle qui suit la demande elle-même. Les organisations responsables peuvent en tout temps, à la majorité des deux tiers, décider de l'interruption ou de la cessation des activités, pour autant que les engagements en cours soient remplis.

4. Entrée en vigueur

La convention entre en vigueur le 1.7.73 sous réserve de l'approbation des organes compétents des organisations responsables.

Aide aux pays en voie de développement

1. Commission

Le groupe de travail PEH exécute les résolutions annuelles de l'assemblée des délégués concernant l'action dans les pays en voie de développement, au sujet de la formation permanente (Fortbildung) du maître primaire (et du directeur d'école). Il contribue par là à sensibiliser notre population aux problèmes que rencontre le tiers monde au point de vue des écoles et du corps enseignant.

Au groupe de travail incombe les tâches suivantes :

- Réalisation des propositions de l'assemblée des délégués.
- Etablissement des programmes selon les désirs des pays concernés et des expériences et recommandations de l'année précédente.
- Etablissement du budget et des possibilités financières.
- Le soin de se procurer du matériel, et de recruter cette aide au développement.
- Désignation du chef d'équipe.
- Approbation de la composition des équipes.
- Le soin de faire un choix judicieux (ausgewogene Auswahl) du chef du cours parmi les associations d'enseignants affiliées et les régions de Suisse.
- Préparation administrative des actions.
- Conduite des négociations et des contacts avec le DFTZ, la PWST, les organisations, les autorités et autres instances des pays concernés.
- Le rapport et le rapport financier aux deux organisations et au caissier.

2. La composition du groupe de travail

Membres ordinaires :

3 du CC/SLV sont à désigner (soit 1 membre du comité (ZV) central et 1 membre de la ZS ou l'un de ses représentants).

2 du CC/SPR à désigner (soit 1 membre du CC au moins).

Membres conseillers :

Comme tels peuvent être considérés les chefs d'actions actuels ou futurs ainsi que d'autres spécialistes, appelés selon les besoins.

Le CC/SLV, *d'entente avec le CC/SPR*, désigne les présidents, par ailleurs la commission de travail se constitue seule.

3. La conduite du travail, ainsi que les dépenses sont du ressort du secrétariat central de la SLV.

4. Les dépenses des séances, etc. seront assurées par la SLV et la SPR au prorata du nombre de délégués.

5. Les invitations et le protocole vont aux directions SLV et SPR pour information et pour le règlement des indemnités.

6. Les différends entre la commission et les deux organisations faîtières doivent être réglés par une commission paritaire, dont deux membres de la direction SLV et SPR, non-membres de la commission de travail, et le président de la PWST comme président.

7. Ce règlement est entré en vigueur avec l'assentiment des présidents SLV et SPR.

Séminaire pédagogique de Chexbres

Le Séminaire pédagogique de Chexbres aura lieu les 1^{er} et 2 juin prochains. Le thème retenu cette année sera :

La condition du travailleur : participation, cogestion.

Nous rappelons aux enseignants de Suisse romande que les inscriptions sont prises exclusivement par les sociétés pédagogiques cantonales.

Certaines modifications ont été ap-

portées au programme. Ce sont les suivantes :

M. Ferdinand Brunisholz, secrétaire central des organisations chrétiennes sociales du canton de Fribourg, remplacera M. Fernand Pittet.

M. Jean-Pierre Buchel, chef du personnel de la Société générale de surveillance S.A., à Genève, remplacera M. Ernest Weber.

Enfin, nous accueillerons M. Marcel Fallet, pasteur, ministère protestant dans l'industrie, Genève.

que, assurance maladie, ornithologie, etc.) ; ici projection d'un film tourné par un collègue, là tour de chant d'un ancien instituteur vaudois : Claude Ogiz. Ces quelques exemples montrent la diversité des activités propres des sections régionales.

Il faut, je crois, signaler également les séances hebdomadaires de gymnastique, les « broches » et rallyes, facteurs appréciables de cohésion et — pourquoi pas ? — points de départ d'idées susceptibles de faire leur chemin.

Rapports sections - Comité cantonal

Le CC est représenté par un au moins de ses membres lors de chaque assemblée de section régionale. Cette façon de faire permet de prendre l'avis des sections, exprimé par les membres mêmes, mis en confiance par le cadre familial, comme par le volume rassurant de l'auditoire.

Ce contact sections - CC, favorisant les échanges, les mises au point, les vœux, est certainement fructueux.

Il importe également de citer, dans le cadre de ces relations, les groupes de réflexion mis en place sur injonction du CC, afin de provoquer l'intérêt pour les questions relatives à la réforme de structures de l'école vaudoise : consultation essentielle de la base.

Viabilité des sections

Malgré la tendance centralisatrice actuelle, l'existence des sections régionales, telles qu'elles ont été décrites ci-dessus, n'a rien de folklorique et se justifie pleinement dans un canton aussi varié que le nôtre. En effet, la grande diversité des régions campagnardes ou urbaines, avec leurs problèmes spécifiques, impose cette organisation « fédéraliste » de la SPV.

De plus il ne fait aucun doute que chaque section régionale possède son identité propre, sa personnalité. Et ce n'est pas tout à fait un hasard si, par tradition, telle section est particulièrement turbulente, telle autre anti-ceci, telle autre encore pro-cela.

La SPV ne peut avoir de vie que par la vie de ses sections régionales. Ce ne serait guère par le soliloque de son Comité cantonal, pas plus que par les interventions — attendues — de brillants orateurs lors des congrès qu'elle pourrait jouer pleinement son rôle. Il est donc de toute importance que les sections soient conscientes des problèmes, y réfléchissent et soient par là même aptes à déterminer ou appuyer de façon continue et efficace l'action du Comité cantonal.

JF.

Vaud

LA SPR UNE ET DIVERSE

La vie des sections régionales

Qu'est-ce qu'une section ?

Définition statutaire

Les statuts SPV (art. 74) définissent ainsi les sections régionales :

Les sections régionales groupent les membres de la SPV :

- d'un district ;
- de districts voisins ;
- d'une fraction de district comprenant au moins une commune ;
- de fractions de districts contigus.

En fait, et actuellement, les 19 sections de la SPV sont sections de district, de la plus petite (district du Pays-d'Enhaut : 27 membres) à la plus grande (district de Lausanne : 775 membres).

Cette répartition, calquée sur l'organisation administrative cantonale, souffre deux exceptions :

1. deux sections dans le district de Grandson (Grandson et Sainte-Croix) ;
2. une seule section pour les districts d'Avenches et de Payerne.

Si les statuts entrés en vigueur le 1^{er} novembre 1972 prévoient trois autres possibilités pour la formation des sections régionales, c'est afin de permettre les modifications que ne manqueront pas de provoquer tant les regroupements scolaires que la réforme de structures en préparation.

Compétences

Celles-ci sont précisées par les statuts (art. 81), notamment sur les points suivants :

- nomination des délégués de la section à l'assemblée des délégués SPV ;
- présentation des candidats lors des élections au CC, au bureau du congrès cantonal et au bureau de l'assemblée des délégués ;
- proposition, conjointement avec d'autres sections, de convocation du congrès cantonal en assemblée extraordinaire ;
- vote de propositions de section à l'intention du congrès cantonal et de l'assemblée des délégués ;
- émission de vœux à l'intention du CC ;
- présentation de candidats à l'assemblée des délégués SPR.

Il ressort de cette énumération que les sections régionales sont en prise directe sur la politique de la SPV. Citons à titre d'exemple l'étude de l'introduction de la semaine de cinq jours à l'école, décidée par l'assemblée générale 1971, et qui émane d'une proposition de la section régionale du Pays-d'Enhaut.

Sur les plans culturel, artistique ou pédagogique, les initiatives des sections régionales ne manquent pas : conférences sur les sujets les plus variés (aide à l'Afri-

Réforme scolaire, intentions du Conseil d'Etat

Le secrétariat général de l'instruction publique nous signale qu'il est possible d'obtenir quelques exemplaires du rapport au Grand Conseil sur les intentions du Conseil d'Etat en matière de réforme scolaire.

S'adresser au Secrétariat à la réforme scolaire, rue de la Barre 8, 1005 Lausanne.

Cours de perfectionnement

Dans le courant de juin paraîtra dans ces pages un questionnaire adressé aux membres de la SPV au sujet des cours de perfectionnement 1973-1974.

Ce sera pour chacun l'occasion d'exprimer son avis, ses vœux, ses critiques : en un mot, de participer dans la plus grande mesure possible à l'élaboration du perfectionnement des enseignants, qu'ils ne doivent pas subir.

Que chacun donc réfléchisse, discute avec ses collègues ; que les réponses soient nombreuses.

CC.

AVEPS

Rectificatif : les finales de natation auront lieu le **20 juin** et non le 23, comme annoncé.

Précision : les **individuels** ont à parcourir seulement un 50 m. nage libre.

Les **équipes** font 50 m. libre et 50 m. dos, plus le relais 6 fois 50 m. (dos, bras-se 2 fois, crawl 3 fois).

Chef technique d'été :

A. Rayroux.

Postes au concours

Les postes suivants sont mis au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire, **bureau du personnel**, rue de la Barre 8, 1005 Lausanne, jusqu'au **30 mai 1973** dernier délai.

Groupement scolaire de Brenles, Chavannes, Chesalles et Sarzens

Chavannes-sur-Moudon

Instituteur primaire, à **Chavannes**. Entrée en fonctions : 27 août 1973.
Institutrice primaire, à **Brenles**. Entrée en fonctions : 27 août 1973.

Cheseaux-sur-Lausanne

Instituteur primaire. Institutrice primaire. Maîtresse enfantine. Entrée en fonctions : 27 août 1973.

Groupement intercommunal de Cully, Epesses, Grandvaux, Rieux et Villette

Cully

Maître ou maîtresse de classe supérieure. Maître de travaux manuels. Institutrice primaire, dans les classes du Groupement intercommunal. Entrée en fonctions : 27 août 1973. En même temps qu'ils s'inscrivent au Département, les candidat(e)s sont prié(e)s d'en-

oyer un double de leur lettre de postulation à M. J.-C. Cuénoud, président de la commission scolaire, 1096 **Cully**.

Groupement scolaire Essertines, Saint-Oyens, Longirod, Saint-George et Gimel Gimel

Institutrice primaire, à **Essertines**. Entrée en fonctions : 20 août 1973.

Groupement scolaire de Genolier et env. Genolier

Instituteur primaire, à **Genolier**. Institutrice primaire, à **Trélex**. Entrée en fonctions : août 1973.

Lonay

Institutrice primaire. Entrée en fonctions : 27 août 1973.

Rédacteur de la rubrique vaudoise

Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 02 84.

Genève

Les enseignants et les centrales nucléaires (III)

Accepter ou refuser : les conséquences

Accepter les centrales nucléaires ou chercher à les remplacer par des techniques traditionnelles (centrales thermiques à charbon, à mazout, à gaz), c'est souscrire à ce « progrès » que nous connaissons : abondance de biens matériels, profit maximum. C'est aussi vivre au jour le jour en laissant le soin aux générations futures de se débrouiller avec ce que nous leur aurons laissé. C'est aussi, comme on l'entend parfois, « faire confiance » en pensant que « l'on découvrira bien un moyen de réduire nos pollutions, que l'on découvrira certainement de nouvelles ressources naturelles et que nous avons le temps d'y songer ». Manière simple et tranquillisante d'entrevoir l'avenir. La plupart des personnes dont l'emploi dépend assez directement de ce progrès raisonnent ainsi.

Qu'il nous soit permis de rappeler que l'homme n'est pas aussi sage. Il n'est pas certain qu'il découvre subitement la baguette magique qui transforme les choses à son bon plaisir. L'homme, peu à peu, est capable de s'entourer, sans s'en douter tout d'abord, d'un monde hostile, voire meurtrier. Au Japon, dans la ville de Ninamata, dès 1953, on constata que

les animaux, puis les personnes étaient atteintes d'une maladie touchant le système nerveux central. Quatre personnes atteintes sur 10 en mourraient. Il fallut attendre 1964, 11 ans plus tard, pour que tous les constats scientifiques irréfutables fussent réunis. Plusieurs de ces victimes ont été infectées, semble-t-il, dès avant leur naissance. A Tokyo, des distributeurs d'air pur sont à la disposition des passants qui se sentent mal. Plus près de chez nous, dans la Ruhr, par suite notamment d'une concentration de population très forte et par l'implantation d'industries diverses, l'eau potable fait défaut. Il n'est plus question de boire de l'eau provenant directement de la nature. L'eau des conduites est encore utilisée pour tous les lavages. Prise aux sources, utilisée, rendue à la terre, reprise, ce va-et-vient se produit plusieurs fois. On peut imaginer les conséquences d'une telle situation sur la santé des personnes ; combien en souffrent, combien en meurent ?

— Il est difficile de le dire.

Il faut parfois des années, des dizaines d'années pour qu'une population s'émeuve, agisse et obtienne des responsables la cessation de toutes sortes de nui-

sances. Il s'agit la plupart du temps de très longues histoires qui s'achèvent à la manière d'un roman policier où le coupable, connu dès le début, ne peut être confondu qu'à la dernière page par la preuve de ses méfaits (voir « Courrier de l'Unesco », juillet 1971). Avec les centrales nucléaires et les risques qu'elles nous feraient courir, il reste possible que la dernière page ne soit même pas lue dans l'une ou l'autre région, faute de lecteurs.

Refuser les centrales nucléaires, c'est prendre conscience que nous allons au-devant de certains changements, que nous allons peut-être aussi au-devant de sacrifices et d'efforts que la vie moderne ne nous a guère appris à envisager.

C'est aussi lutter avec les chercheurs de l'Institut de technologie du Massachusetts (MIT) pour que les conditions d'un équilibre se réalisent mais n'aboutissent pas à la stagnation mais à un équilibre dynamique. Il n'est pas certain que la société qui vivra dans cet équilibre sera meilleure ou très différente, « mais il ne paraît pas impossible qu'étant débarrassée de tous les problèmes que nous vaut la croissance exponentielle (croissance du nénuphar, voir plus loin) elle puisse consacrer autant d'énergie et de créativité à d'autres fins ». C'est provoquer ainsi une profonde reconversion de l'industrie : créer de nouvelles techniques visant au recyclage des matières premières, fabrication de produits plus solides, plus durables ; recherches en médecine, en agriculture pour remplacer les produits aux réactions secondaires polluantes. C'est encore établir des règles, des lois, pour encourager telle fabrication, pour freiner, voire interdire telle autre. Nous ne sommes plus au temps où chacun pouvait disposer librement de réserves naturelles à son gré, au nom de la liberté. Ces réserves naturelles appartiennent à tous et sont comptées. Il n'appartient plus à certains de décider en toute liberté dans quelle mesure elles seront mises à contribution ; chacun a son mot à dire. L'oxygène, pas plus que l'eau ne sont inépuisables. Il est intéressant de savoir, par exemple, qu'un avion de ligne consomme pour la traversée de l'Atlantique plus de 100 tonnes d'oxygène.

Refuser, c'est aussi encourager les chercheurs à trouver d'autres formes d'énergie. C'est établir des plans à longue échéance tenant compte de l'état actuel de nos connaissances.

Les statistiques sur la consommation de l'électricité utilisée ces 35 dernières années en Suisse romande et fournies par la société EOS (Energie Ouest Suisse) montrent que cette consommation a doublé environ tous les 10 ans. Forte de

cette statistique, cette société a établi des pronostics et se propose d'offrir aux consommateurs un courant électrique toujours plus abondant. Elle ne s'inquiète pas outre mesure des conséquences catastrophiques possibles découlant de sa production (voir « Educateur » N° 14) ; elle ne s'attarde pas davantage aux conséquences certaines de son utilisation. Plus nous disposons d'énergie, plus nous fabriquons de machines et de produits mettant à contribution nos ressources naturelles dans la même proportion. Jusqu'à quand cela peut-il durer ? Afin de donner une réponse à cette question fondamentale, il faut songer au nénuphar qui grandit et qui, chaque jour, double de surface : après 30 jours, il couvre tout l'étang. Après combien de temps couvrira-t-il la moitié de l'étang ? — 29 jours. Au 29^e jour, on peut se dire : il y a encore beaucoup de place, pas de souci à se faire. Le lendemain, l'étang est recouvert. A quel jour en sommes-nous pour l'eau potable ? pour nos réserves d'oxygène, cette très fine pellicule de gaz enveloppant notre globe et créé par la nature au cours de millions d'années ?

Avec le refus des centrales nucléaires,

nous disposons d'un levier capable de freiner le gaspillage de nos ressources et de faire prendre conscience de problèmes bien plus importants que de savoir si nous pourrons encore ouvrir notre poste de TV comme nous le désirons.

Enseignants, nous avons choisi, parfois depuis des années, avant même que les problèmes de la pollution de notre environnement ne deviennent aussi critiques, de nous attacher à un travail pour que les hommes de demain soient capables de prendre leurs responsabilités, pour qu'ils se trouvent une manière de vivre où le gain et le profit ne sont pas essentiels. Si parfois nous sommes las et fatigués, s'il nous arrive d'en oublier notre idéal, nous savons tout de même que c'est la recherche du mieux-être des hommes que nous voulons, leur équilibre dans un monde meilleur. A ce titre, nous ne pouvons nous désintéresser du monde que nous préparons à ceux qui nous succéderont.

Denis Perrenoud, 1236 Cartigny.

Jean-Daniel Cattin, 1249 Russin.

Charles Mathiss, 1242 Satigny.

Christian Honsperger, 1249 Dardagny.

Séance des délégations

6 avril 1973

Mutations à la direction de l'enseignement primaire

En début de séance M. Christe informe les délégations du départ de Mlle Schnyder qui doit quitter son poste à la DEP pour raison de santé. La SPG et l'AMSEP s'associent pour remercier Mlle Schnyder de son dévouement et de sa disponibilité.

Une discussion s'engage au sujet de la lettre adressée au chef du DIP par la SPG au sujet de la procédure de nomination d'une nouvelle sous-directrice. M. Christe tient à remarquer qu'une inscription n'a jamais été ouverte lorsqu'il s'agit de désigner un collaborateur au niveau de la direction. La SPG estime qu'elle a le droit d'être tenue au courant des modifications qui interviennent dans la hiérarchie. M. Rudin, chargé de l'information, a demandé à quitter son poste. La SPG le remercie également pour le travail accompli.

Langue II

Le dossier reste largement ouvert même si l'on sait que le département, et non la

direction de l'enseignement primaire, a tranché en faveur de l'allemand. La SPG déplore une fois de plus la précipitation avec laquelle cette décision a été prise ; mais tout reste à faire et la SPG désire être associée aux discussions.

Information dans la presse

La SPG s'étonne de l'importance accordée à deux expériences (« classes ouvertes » et « congés hors des vacances scolaires »).

La DEP répond longuement : dans le cas des congés d'élèves c'est un journaliste qui a pris l'initiative de rédiger un article tandis que pour l'expérience « école ouverte » (école Bertrand) c'est la DEP qui est responsable de l'information donnée dans la presse.

Introduction du plan d'études CIRCE

La DEP a prévu des séances d'information (sur l'horaire scolaire) pour l'ensemble du corps enseignant. La SPG souhaite que les maîtres et maîtresses puissent recevoir le plan d'études romand avant la séance.

EPSE

Les délégations évoquent les propositions concrètes fort satisfaisantes concernant l'obtention de la licence en pédagogie. La SPG demande qu'on réserve une part du budget pour le perfectionnement et l'éducation permanente.

Enquête sur l'inspectorat

M. Christe donne connaissance d'une note qu'il a adressée au chef du DIP à la suite de l'enquête de la SPG sur l'inspectorat.

En substance, il y est dit que la DEP juge cette démarche :

- discourtoise, l'enquête ayant été lancée sans que le directeur de l'EP n'en ait été préalablement informé ;
- malvenue, car elle va créer, au sein des écoles, une agitation peu propice au travail nécessité par l'introduction des programmes CIRCE ;
- tendancieuse, par les commentaires qui précèdent les questions posées.

Aucun inspecteur ne participera à une réunion de maîtres discutant de cet objet.

Les délégués de la SPG affichent un certain sourire...

Ni la DEP ni la SPG ne veulent entamer une discussion.

Autres problèmes

Parmi les problèmes du personnel évoquons les postes à mi-temps.

Il est possible que les classes de soutien soient développées ; cela dépendra du bilan qui sera tiré prochainement ; et les personnes intéressées par des postes à mi-temps sont invitées à écrire à la DEP.

L'an prochain les classes confiées à des candidats devraient diminuer. Si les besoins se faisaient sentir la DEP ferait appel à des suppléants nouveaux avec un engagement à durée limitée, afin de sauvegarder l'effectif moyen actuel dans les classes.

Les retours de congés d'une année seront sauvagardés. Cependant le poste quitté ne pourra plus être réservé dans la même école pendant un an.

Divers

Notons parmi les divers que la SPG proteste contre le rythme des épreuves et tests imposés en 6^e année. M. Christe rassure la SPG et affirme que le calendrier de cette année est exceptionnel.

Pour clore, les associations professionnelles apprennent qu'elles seront enfin reçues par le chef du département le 14 mai pour faire valoir leur point de vue sur les quelques articles du règlement encore en suspens.

J. Stranieri.

Que se passe-t-il en cas d'accident ?

Pour répondre aux nombreuses questions posées ces derniers temps, surtout par des jeunes auxquels des assureurs font des offres de contrat, voici quelques renseignements concernant les prestations assurées par la CIA, et celles accordées par l'Etat, en cas d'invalidité ou de décès à la suite d'accident.

Précisons tout de suite les différences essentielles existant entre les règles suivies par la CIA et l'Etat :

- La CIA ne fait pas de différence entre accidents professionnels et accidents non professionnels, alors que l'Etat traite les deux cas différemment.
- L'Etat ne tient pas compte du nombre d'années de service, alors que les prestations CIA sont évaluées en pourcentage du traitement assuré variant selon le nombre de versements annuels effectués.

Accidents professionnels

Les normes données ci-dessous englobent toutes les prestations, c'est-à-dire CIA, Etat, et éventuellement AI fédérale.

Invalidité totale : rente mensuelle de 75 % du dernier traitement *.

Décès : rente mensuelle de 40 % du dernier traitement * pour la veuve, augmentée de 15 % par orphelin jusqu'à un maximum de 66 %.

Accidents non professionnels

Les prestations sont calculées différemment par la CIA et l'Etat.

PRESTATIONS CIA

Invalidité totale : rente mensuelle selon le tableau page 41 des statuts. (Exemple : au 10^e versement effectué : 25 % du traitement assuré ; au 24^e : 41 % ; au 35^e : 60 % du traitement assuré.)

Décès : pension mensuelle pour la veuve (généralement pension viagère de 50 % de la plus avantageuse des pensions d'invalidité ou de retraite à laquelle le sociétaire décédé aurait eu droit à l'époque de son décès).

Pension mensuelle pour les orphelins de moins de 20 ans d'un ou d'une sociétaire décédé (généralement, pension de 20 % pour le plus jeune et 10 % pour les autres, de la plus avantageuse des pensions d'invalidité ou de retraite à laquelle le ou la sociétaire décédé aurait eu droit à l'époque de son décès).

COMPLÉMENT DE L'ÉTAT

L'Etat calcule sous forme de capitalisation les rentes versées par la CIA (voir ci-dessus), et verse un complément unique si le montant calculé n'atteint pas :

Invalidité totale : complément unique jusqu'à concurrence de 6,666 fois le salaire annuel * (mais en tenant compte d'un salaire annuel maximum de 36 000 francs).

Décès : complément unique jusqu'à concurrence de 3,333 fois le salaire annuel * (mais en tenant compte d'un salaire annuel maximum de 36 000 francs).

* Traitement = traitement avec les diverses allocations.

Remarques

1. La contribution retenue sur le salaire sert à couvrir les prestations accordées par l'Etat en cas d'accident non professionnel (frais de guérison, indemnités pour incapacité temporaire de travail, d'invalidité ou de décès).

2. Au moment où la personne invalide atteint l'âge de toucher sa retraite : la rente CIA ne change pas, mais le complément de l'Etat et l'AI disparaissent, remplacés par l'AVS. Ceci s'explique par le fait que ces deux pensions sont une compensation à une perte de capacité professionnelle, donc de salaire.

3. Tous les renseignements donnés ci-dessus à propos de la CIA sont valables pour les sociétaires. Pour les épargnants, il n'est pas versé de pension mensuelle (sauf en cas de demande de conversion du capital en rentes), mais procédé au remboursement des versements.

Pour tout départ : remboursement des versements personnels, avec les intérêts composés.

Invalidité : remboursements des versements personnels avec les intérêts composés + remboursement des versements effectués par l'Etat avec les intérêts composés.

Décès : comme ci-dessus, pour le conjoint survivant, ou à défaut les enfants mineurs ou invalides.

4. Les membres de la SPG ont la possibilité supplémentaire de contracter, dans le cadre d'une police collective, une assurance complément auprès de la Mutualité vaudoise, avec une réduction de 5 % sur le montant habituel des primes. Les clauses du contrat peuvent être choisies individuellement. Pour tout renseignement à ce propos, prendre contact avec M. Charles Mathiss, 1242 Satigny, tél. 53 11 63.

Liliane Palandella.

LA SPR UNE ET DIVERSE

La vie des sections régionales

Qu'est-ce qu'une section ?

Introduction

« Partie ou élément d'un tout » selon Robert, les six sections de la SPN n'existent bien qu'en fonction de l'ensemble représenté par l'association cantonale. Quels sont leurs organes et leurs attributions ? Quel est et quel devrait être leur rôle ? Voilà les points sur lesquels les présidents de section consultés à l'aide d'un questionnaire détaillé, et le soussigné, vont essayer de vous renseigner.

Organisation géographique - Importance numérique

Les six sections de la SPN correspondent aux six districts.

Neuchâtel : 149 membres. Président : Pierre Ingold.

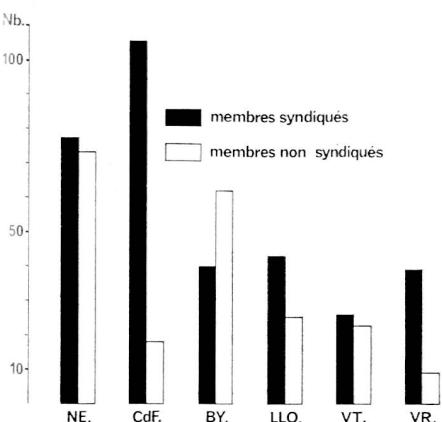
La Chaux-de-Fonds : 123 membres. Présidente : Lola Sobel.

Boudry : 102 membres. Président : Jean-Jacques Bolle.

Le Locle : 68 membres. Président : Pierre Fellrath.

Val-de-Travers : 48 membres. Président : Pierre Liebe.

Val-de-Ruz : 47 membres. Président : Jean-Francis Mathez.



Les enseignants neuchâtelois ont adhéré en grand nombre au syndicat de la VPOD. Le graphique illustre cet état de fait dans chaque section.

Dispositions statutaires

Art. 6 : La SPN est constituée par l'ensemble des sociétaires répartis en six sections de district.

Art. 32 : Les sociétaires de chaque district forment une section de la SPN.

Art. 33 : Les sections déploient une activité propre et peuvent être régies par des règlements particuliers approuvés par le Comité central.

Art. 34 : Les sections :

- élisent leur comité ;
- nomment leur représentant au Comité central ainsi que son suppléant ;
- nomment leurs représentants à l'assemblée des délégués ;
- peuvent renseigner la presse sur leur activité propre ;
- peuvent entretenir des relations avec d'autres organisations locales ou régionales.

Art. 35 : Les délégués des sections au Comité central et leurs suppléants sont membres du comité de leur section.

Art. 36 : Les sections ont notamment les attributions suivantes :

- elles étudient les questions que leur soumettent le Comité central, l'assemblée des délégués, la conférence des présidents ou les membres ;
- elles contribuent à réaliser les buts de la SPN par l'organisation d'assemblées, de séances d'étude, de conférences, de cours de perfectionnement, d'excursions ;
- elles se chargent du recrutement des nouveaux membres ;
- elles sont les interlocuteurs des autorités locales.

Art. 37 : Le comité de section :

- dirige le travail de sa section ;
- remet au Comité central toute intervention concernant les problèmes cantonaux ;
- fait part au Comité central de ses projets d'intervention concernant les problèmes locaux ;
- s'efforce de développer l'esprit d'association ;
- tient le registre des membres, en annonce immédiatement toute modification au responsable cantonal ;
- encaisse les cotisations ;
- présente au Comité central, avant le 31 mars, le rapport sur l'activité de la section au cours de l'exercice écoulé.

Organisation propre

A une exception près, les sections n'ont pas profité de l'article 33 des statuts pour

mettre sur pied des règlements particuliers. Elles sont néanmoins bien structurées, tiennent à jour un registre des membres, jouissent de fonds parcimonieusement utilisés et nomment parfois des commissions temporaires pour l'étude d'un objet particulier.

Compétences

Activité administrative

Les comités de section se réunissent environ deux fois par mois dans les sections numériquement importantes, cinq à six fois par année dans les petites sections. Les assemblées plénières sont rares : deux à trois fois par année. De ce fait naît souvent un hiatus entre l'activité importante des responsables et celle, presque nulle des membres. Les présidents de section en sont conscients. Le comité chaux-de-fonnier par exemple a tenté d'y remédier à plusieurs reprises et de diverses manières mais sans beaucoup de succès.

Les contacts avec les autorités locales sont réguliers à Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et au Locle, occasionnels voire nuls pour les trois autres sections. L'explication en est simple : les trois villes citées sont les plus importantes du canton ; les décisions prises par leurs autorités communales concernent un grand nombre de collègues et ont une influence certaine dans le district. Les sections ont donc un intérêt évident à susciter des rencontres régulières. Dans les trois autres districts par contre, le chef-lieu n'est pas en mesure de s'imposer comme seul interlocuteur valable et les comités de section n'interviennent, auprès de certaines autorités, qu'occasionnellement, lors de différends par exemple.

Des contacts sont également établis avec d'autres groupes d'enseignants (école secondaire, école de commerce, école technique) et des mouvements à but éducatif ou syndical : l'Ecole des parents, le Centre d'éducation ouvrière (CEO), l'Union syndicale de Neuchâtel et environs (USNE), l'Union ouvrière, l'Association de développement du Locle (ADL), etc.

Activité pédagogique

A l'échelon section, l'organisation de cours de perfectionnement à usage interne ne se fait plus. Les cours cantonaux officiels (recyclage, formation permanente) et les cours de la Société neuchâteloise de perfectionnement pédagogique sont assez nombreux. Deux sections font parfois appel à des conférenciers (A. Adhémar, H. Hartung). Trois sections conduisent de temps à autre des enquêtes dans le cadre du district (semaine de cinq jours). En général, au cours des as-

semblées, les problèmes pédagogiques font toujours l'objet de discussions même s'ils ne figurent pas invariablement à l'ordre du jour.

Activité culturelle et récréative

Elle se résume à peu de chose : quelques manifestations (peinture, musique), quelques visites en commun, quelques sorties en famille... « Les occasions hors SPN ne manquent pas pour qui le désire » conclut un président de section.

Rapports sections - Comité cantonal

Selon les statuts ces rapports sont assurés par :

- un représentant de chaque section, membre du Comité central ;
- les représentants à l'assemblée des délégués (AD) ;
- l'assemblée générale.

Le représentant au Comité central doit faire partie du comité de section ; il assure ainsi une bonne liaison entre l'organe cantonal et l'organe de district. En revanche, le hiatus entre les responsables et les membres, relevé précédemment, se fait jour à nouveau lors de l'assemblée des délégués où les envoyés des sections sont peu au courant des problèmes cités à l'ordre du jour.

Viabilité des sections

Avis des présidents

Tous les présidents de section consultés accordent une valeur certaine à la section, valeur qui s'exprime en deux points :

a) La section est un « noyau de base où chaque individu peut encore s'exprimer », c'est un groupe qui permet de « mieux se connaître et de se serrer les coudes », de « garder le contact entre les membres ».

b) La section doit être un trait d'union entre le Comité central et les membres, un « reflet du Central face aux collègues » ; en section « doivent être discutés tous les problèmes qui occupent le Comité central ».

Prise de position

Les structures de notre association plus que centenaire demeurent valables. Les organes mis en place devraient suffire à la bonne marche de la société pour autant que les sections s'avèrent capables d'un renouvellement plus fréquent des responsables de manières que chacun se sente concerné et prenne réellement conscience des difficultés communes à résoudre pour le maintien d'une SPN efficace et unie.

District de Neuchâtel

Assemblée générale de la section du district de Neuchâtel.

Mardi 29 mai à 20 h. 15.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
Gabriel Ruedin, 2046 Fontaines, tél.
(038) 53 28 60.

Jura

LA SPR IUNE ET DIVERSE

La vie des sections régionales

Au Jura, ces sections sont au nombre de six : Moutier, Bienné - La Neuveville, Delémont, Porrentruy, Franches-Montagnes et Courtelary (art. 3 des statuts SPJ). Pour être complet, il s'agit d'ajouter, dans le cadre de la SPJ, la section jurassienne de la Société bernoise des maîtres aux écoles moyennes (SBMEM). Il faut préciser en outre que six correspondent aux districts et une, comme son nom l'indique, est jurassienne. On ne peut donc pas parler de sections locales.

Ceci dit, nos sections sont à la fois corporatives dans le cadre de la Société des enseignants bernois (SEB) et pédagogiques au sein de la Société pédagogique jurassienne (SPJ). Avouons que c'est un peu compliqué...

Chaque section est convoquée en synode, au moins deux fois par an. Généralement en synode SEB, au cours duquel sont traitées les questions matérielles du corps enseignant. Si le synode corporatif est suivi d'une partie pédagogique, les comités, à notre connaissance, ne font que rarement mention de la SPJ... C'est bien regrettable et cela conduit inévitablement à une méconnaissance grave des problèmes de la SPJ et, partant, de la SPR. Quand donc les enseignants seront-ils convoqués en synodes SPJ ? Chaque section est maintenant représentée au Comité central SPJ ; le lien existe, il s'agira d'en tenir compte.

Les sujets qui ont préoccupé les sections jurassiennes sont les suivants : années courtes, année longue ; nouvelle loi cantonale sur les traitements du corps enseignant ; problèmes relatifs à CIRCE ; cours de perfectionnement ; rapport « Changer l'école » et les deux congrès SPJ de 1972. C'est peu, sur le papier, mais suffisant et important dans la pratique...

Disons pour terminer que nos sections SEB/SPJ jouissent d'une autonomie totale, élisent leurs comités et leurs délégués et ont la possibilité, par ces délégués, d'intervenir sur le plan cantonal et sur le plan romand.

Ce qu'on se permet de souhaiter, c'est que plusieurs sections se réunissent à l'occasion et n'attendent pas qu'il y ait un congrès SPJ pour le faire.

Centre d'information pédagogique SPJ, Porrentruy

Nouvelles parutions

DANS LA COLLECTION GÉOGRAPHIQUE « SÉRIES JURASSIENNES »:

Moutier et le Grandval (11 vues en couleurs)

1. Croquis. 2. La vallée vue de l'est. 3. La vallée vue de l'ouest. 4. Moutier, vue générale. 5. Usines Tornes. 6. La ville à l'entrée des gorges. 7. Corcelles. 8. Défilé de Günsbrunnen. 9. Créminal. 10. Grandval. Eschert et Belprahon.

Prix de la série montée sous cartons : Fr. 13.20.

Le Laufonnais (19 vues en couleurs)

1. Croquis de situation. 2. Soyhières et l'entrée du Laufonnais. 3. Village de Liesberg. 4. Cuvette de Laufon vers le N-W. 5. Cuvette de Laufon vers N-NE + Blauen. 6. Laufon + Jura soleurois. 7. Laufon : la vieille ville. 8. Petit-Lucelle. 9. Dittingen. 10. Village de Blauen. 11. La Birse au Chässliloch. 12. Grellinge. 13. Angenstein et sortie du Laufonnais. 14. Château d'Angenstein. 15. Liesberg, cimenterie. 16. Laufon : chute. 17. Laufon : briqueterie-tuilerie I. 18. Laufon : briqueterie II. 19. Zwingen : papeterie.

Prix de la série montée sous cartons : Fr. 22.80.

DANS LA COLLECTION : « SCIENCES NATURELLES » :

La taupe (11 vues en couleurs)

1. Animal, vue latérale et dorsale. 2.

Animal, face ventrale. 3. Animal, de face. 4. Patte antérieure droite, vue de l'arrière. 5. Patte antérieure droite, croquis. 7. Tête : œil et boutoir. 8. Gueule. 9. Mâchoires, squelette : croquis. 10. Taupinière. 11. La demeure de la taupe : croquis.

Prix de la série montée sous cartons : Fr. 13.20.

L'écrevisse (15 vues en couleurs)

1. L'animal dans son milieu, profil. 2. L'animal dans son milieu, face. 3. Animal, face dorsale. 4. Animal, face ventrale. 5. Les branchies. 6. La tête, vue latérale. 7. La tête vue de dessous : la bouche. 8. Une pince. 9. Articulations de la pince. 10. Croquis : animal, nomenclature. 11. Appendices céphaliques et pièces buccales disséqués. 12. Croquis : appendices céphaliques et pièces buccales : nomenclatures. 13. Pattes locomotrices ou appendices thoraciques. 14. Appendices abdominaux. 15. Croquis : appendices thoraciques et abdominaux, nomenclature.

Prix de la série montée sous cartons : Fr. 18.—.

Une chauve-souris + l'oreillard (11 vues en couleurs)

1. Animal en position de repos, de face. 2. Animal en position de repos, ailes entrouvertes. 3. Animal en position de repos, de dos. 4. Animal étalé, face dorsale. 5. Animal étalé, face ventrale. 6. Membres antérieurs et postérieurs. 7. Tête, de face. 8. Tête, avec détail de l'oreille. 9. Gueule. 10. Nomenclature, croquis. 11. Comparaison avec l'oiseau, croquis.

Prix de la série montée sous cartons : Fr. 13.20.

Le hêtre (20 vues en couleurs)

1. Arbre : silhouette d'hiver. 2. Arbre : silhouette d'été. 3. Ecorce, vue rapprochée. 4. Feuillage et jeunes pousses. 5. Rameau et bourgeons. 6. Eclosion du bourgeon. 7. Jeune feuillage et bourgeon floral. 8. Fleurs à maturité. 9. Fleurs mâles. 10. Fleurs femelles. 11. Jeunes fruits au début de l'été. 12. Fruits mûrs fermés. 13. Fruits mûrs ouverts. 14. Faîne. 15. Faînes et leurs enveloppes au sol. 16. Germination I. 17. Germination II. 18. Jeune plantule. 19. Plantule et premières feuilles. 20. Croquis de la floraison - fécondation.

Prix de la série montée sous cartons : Fr. 24.—.

Le noisetier (13 vues en couleurs)

1. Silhouette d'hiver. 2. Silhouette d'été. 3. Feuillage d'été. 4. Chatons et bourgeons avant la floraison. 5. Chatons et fleurs femelles à maturité. 6. Fleur mâle :

coupe + pollen. 7. Fleur femelle à maturité. 8. Eclosion du bourgeon. 9. Jeunes noisettes et fleurs femelles fanées. 10. Noisettes mûres + chatons nouveaux. 11. Noisette mûre. 12. Noisette mûre ouverte. 13. Dessin floraison - fécondation.

Prix de la série montée sous cartons : Fr. 15.60.

En souscription

La Suisse et l'Europe

Dix-neuf diapositives en couleurs (cartes et schémas) tirées de la brochure « La Suisse et l'Europe » publiée par la Com-

mission jurassienne d'éducation civique européenne, avec l'autorisation de la Librairie de l'Etat, Berne. Prix de la série : Fr. 22.80.

Le pétrole

Dix-sept diapositives en couleurs tirées de la documentation de BP Benzine et Pétroles S.A., Zurich, publiées avec l'autorisation de l'éditeur. Prix de la série : Fr. 20.40.

Commandes à adresser au Centre d'information pédagogique SPJ, Ecole normale des instituteurs, 2900 Porrentruy.

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois de juin 1973

1. **Connaissance de l'environnement :** MM. L. Froidevaux, instituteur, Les Embois, H. Treu, professeur, Ecole normale, Biel, J. Wagner, professeur, Ecole normale, Delémont, M^{me} E. Carnal, professeur, Ecole normale, Delémont. Le 6 juin aux Embois.
2. **Education musicale :** MM. H. Monnerat, professeur de musique à l'Ecole normale, Delémont, J.-L. Petitgnat, professeur de musique à l'Ecole normale, Porrentruy. Le 27 juin à Saint-Imier.
3. **Education musicale :** M. H. Monnerat, professeur de musique à l'Ecole normale, Delémont. Le 21 juin à Moutier.
4. **Critique de l'information. Le journal**

à l'école : Cycle d'orientation Genève, les études pédagogiques de l'enseignement secondaire, et le comité spécial de l'Union genevoise des éditeurs de journaux. Le 27 juin à Porrentruy.

5. **Emploi du rétroprojecteur :** M. F. Guinard, Prilly, et plusieurs collaborateurs spécialisés. Le 27 juin à Biel.
6. **Céramique :** M. J. Brahier, Delémont. Dès le 6 juin à Delémont.
7. **Le macramé :** M^{me} Guenat-Liengme, Delémont. Dès le 13 juin à Biel.
8. **Tissage artistique :** M^{me} Th. Opliger, Hasle-Rüegsau. Dès le 2 juin à Delémont.

Rédacteur de la rubrique jurassienne :
Henri Reber, Fuchsried 16
2504 Biel, tél. (032) 41 11 92

Le Centre audio-visuel de l'Ecole Bénédict de Fribourg (10 ans d'expérience) organise

du 9 au 14 juillet 1973

un cours d'introduction à l'enseignement du français par les méthodes audio-visuelles, avec emploi du laboratoire de langues.

Renseignements et inscription auprès du secrétariat de

**l'Ecole Bénédict, rue St-Michel 5, 1700 Fribourg,
tél. : 22 17 76.**

LA SPR UNE ET DIVERSE

La vie des sections régionales

Nécessité et caractère de la ramification en sections

La fondation en 1970 de la SPF impliquait bien au départ que sa mise en œuvre et sa vitalité devaient procéder de deux tendances complémentaires : tout d'abord, d'une part l'animation indispensable qu'elle allait recevoir par la SPR elle-même sous la forme d'objectifs initiaux à atteindre, d'autre part la contribution modeste que la SPF s'efforcerait d'apporter à l'organisme romand. Il ne pouvait donc être question, au début, d'entrer de plain-pied dans le réseau compliqué des organisations romandes, sans une période plus ou moins longue de maturation, sans une connaissance approfondie des buts à atteindre.

Comme il était normal par ailleurs que la SPF fonde son assise sur la formation de sections régionales auxquelles elle conférerait l'impulsion première. C'est pourquoi, par le truchement de statuts provisoires, la SPF s'est articulée dès son origine en six sections dont le découpage coïncide à peu près avec les circonscriptions politiques, à savoir les districts. Il n'était guère concevable d'agir différemment sans consulter la base. L'un des rapports demandés aux sections en vue de la rédaction du présent thème déclare très justement que, à l'image de la SPR, notre SPF doit être une et diverse. L'irrigation de l'organisme se faisant initialement du sommet à la base, et réciproquement, au fur et à mesure que l'institution prend forme et vie. A condition que chaque section constitue autant que possible une cellule dynamique et efficace, qu'elle ne se suffise pas de recevoir des directives, mais qu'à son tour elle soit à même d'apporter son souffle à l'organe central. Tout cela ne peut se faire sans une certaine vitalité au sein des sections régionales, sans une communication étroite avec le sommet.

En résumé, l'activité de la SPF doit vivre de la respiration de ses sections. Inversement, le souffle de celle-ci doit alimenter le cœur même de la SPF. C'est bien la complémentarité de ces deux courants qui confère peu à peu son rythme à la section cantonale.

Qu'est-ce qu'une section ?

L'art. 3 des actuels statuts se contente de mentionner que la SPF comprend des sections d'arrondissements groupant les enseignants primaires, les maîtresses enfantines et d'ouvrage manuel. Les maîtres OP étant actuellement presque tous intégrés au secondaire inférieur. L'organisation géographique se calque à peu près sur le découpage politique et scolaire. La Ville de Fribourg constitue de par son importance, non pas toujours par sa vitalité, une section à elle seule. La section de Sarine-Campagne émerge sur le Lac français et catholique, de même que celle de la Broye qui englobe, dans ce même district, la commune de Villarepos ainsi que les classes catholiques françaises de Morat et celle de Sugiez. Bien que faisant partie du même arrondissement scolaire, les sections de la Glâne et de la Veveyse jouissent de leur autonomie propre. Les petites sections ne sont pas les moins actives. Les sections de l'actuelle SPF sont les suivantes :

Effectif	féminin	masculin
Ville de Fribourg	110	34
Sarine-Campagne	78	69
Broye	42	32
Glâne	43	38
Gruyère (moins Bellegarde)	69	48
Veveyse	25	23
	367	244

Une nouvelle section groupant les maîtresses enfantines a tenu à s'affilier officiellement à la SPF le 2 novembre 1972. Nous reviendrons sur son activité naissante lors d'une prochaine relation. Les effectifs mentionnés sont ceux que reflètent les comptes. Certaines sections constatent une féminisation progressive parmi les enseignants primaires.

Compétences de la section

SUR LE PLAN ADMINISTRATIF, les compétences, pour le moment, sont assez restreintes. La section nomme son comité, désigne ses délégués à l'AD et son représentant au Comité cantonal. Elle encaisse la part des cotisations qui va à la Caisse cantonale et procède aux enquêtes ou consultations prescrites par la SPF.

SUR LE PLAN DES ACTIVITÉS PROPRES. Sur le plan culturel et artistique, la section collabore étroitement avec la section parallèle de l'Association cantonale, organisant périodiquement des concerts, expositions, représentations, etc. Les sections de la Broye et de la Gruyère manifestent une activité régulière et réjouissante au sein de leur chorale respective, grâce à laquelle de belles réalisations artistiques ont pu être menées à chef. L'enseignement n'y a certes rien perdu.

SUR LE PLAN PÉDAGOGIQUE, l'éventail de l'activité n'est pas moins réjouissant. Et c'est bien ainsi car le devoir professionnel est l'objectif premier de l'enseignant. Dans plus d'une section, sinon dans toutes, presque tous les membres ont adhéré, suivant l'époque et les tendances pédagogiques, à des groupes de travail dont les uns se réunissent chaque quinzaine. La plupart portent leur attention sur l'enseignement de la rédaction, des branches d'expression, orthographe, travaux manuels, préparation et échange de travaux pratiques. Le Centre de documentation pédagogique installé à Fribourg aura du pain sur la planche, à condition que cette institution, bien que récente, jouisse des moyens suffisants pour faire face à son développement.

Rapports entre les sections et le Comité cantonal

Les rapports résumés émanant des sections, que le chroniqueur tient à remercier, s'accordent sur un point caractéristique. L'activité au sein du Comité cantonal n'a pas encore atteint son régime de croisière. Il n'y a cependant pas lieu de s'en alarmer. La SPF est consciente qu'elle sort à peine de sa maladie d'enfance ou plutôt d'une crise de croissance dont elle ne tardera pas à triompher. Il y faudra encore du temps, passablement de dynamisme, beaucoup de bonne volonté et de persévérance.

Il semble, disent plusieurs rapports, que les relations entre le CC et les sections, seraient plus efficaces si le CC parvenait à serrer de plus près les questions qui intéressent la SPF, s'il confondait moins son rôle avec celui d'un parlement, s'il parvenait à traiter jusqu'à solution les problèmes qu'il entreprend. Les rapports entre les sections et le CC semblent guettés par un cercle vicieux : d'une part la lenteur, la complexité des délibérations au sein de l'organe central, d'un autre côté les sections régionales ne peuvent à elles seules cerner les problèmes avec une acuité suffisante. Défaut de jeunesse qu'une pratique plus longue du débat arrivera sans doute à dissiper.

Le président de la section doit se bor-

ner parfois à informer son comité des questions débattues sans pouvoir lui apporter des solutions nettement définies. Il n'est pas jusqu'au recyclage lui-même qui entrave la fréquence des réunions indispensables. Le nemrod averti ne poursuit qu'un lièvre à la fois.

Viabilité des sections

On ne concevrait pas pour le moment une autre formule d'organisation, à savoir le régime de consultation entre l'organe central et les six sections. On estime généralement que ce serait une erreur de chercher systématiquement à centraliser la SPF. Les mentalités étant fort diverses, les particularismes régionaux assez accusés d'une région à l'autre. Il y a aussi lieu de tenir compte des rapports avec l'inspecteur, de l'âge moyen des enseignants, du caractère même des personnes en présence, de la volonté de participation de l'ensemble des membres d'une section. Au demeurant, nous estimons que la section doit rester la cellule de base d'où surgissent les initiatives, où se travaillent les expériences. D'où alors la nécessité pour chaque section de manifester une volonté de synthèse à concrétiser sous forme de rapport succincts aussi réguliers que possible. De leur côté, les sections souhaitent que le CC propose aux sections un plan-cadre de travail, qu'il exige à son tour de chacune d'elles des prises de position bien étayées. Quelques présidents de sections n'hésitent pas à penser qu'il est erroné de la part de leurs groupements de faire siéger la même personne au sein du CC ainsi qu'au comité de l'Association. On regrette par ailleurs un manque de communicativité dans les deux sens. Timidité? Indécision? Seraient-ce des défauts uniquement fribourgeois?

Les sections tiennent par-dessus tout à ce que l'activité de la SPF ne contribue en aucune manière à diviser le corps enseignant de langue allemande ou française.

L'ASPECT MATÉRIEL DE LA VIBILITÉ des sections porte aussi à réfléchir. La SPF dispose-t-elle vraiment des moyens suffisants d'une action plus efficace? Non que les membres, dans leur ensemble, rechignent à assumer leurs cotisations. Le CC n'en viendrait-il pas à limiter le nombre des séances afin de ne pas grever à l'excès le budget? La SPF serait-elle la seule à connaître l'acuité de ce problème?

A. Carrel.

N.B. — Il n'a malheureusement pas été possible au soussigné d'insérer dans la relation plusieurs remarques d'ordre secondaire émises par les sections. Il s'en excuse.

Un centre médico-pédagogique : une urgente nécessité

L'AVIS D'UN INSPECTEUR SCOLAIRE

Que de fois des enseignants signalent à l'inspecteur scolaire tel enfant insupportable, ou agressif, ou d'une désespérante indifférence, ou souffrant d'autres troubles. L'enfant est soumis à un examen psychologique. Un diagnostic est posé... et c'est tout! Si on savait où le faire soigner! Mais on ne sait pas. Depuis plusieurs années, la création d'un Centre médico-pédagogique — qui assurerait ses soins à l'enfant perturbé — est ardemment souhaitée. Citoyens et citoyennes fribourgeoises se seront prononcés le 20 mai.

Des divergences qui peuvent aisément être dissipées...

A ma connaissance, personne ne nie la nécessité d'un Centre médico-pédagogique. Des divergences de vues sont survenues au sujet de son organisation, et non pas de son principe même. A tel point qu'il est malaisé pour beaucoup de se créer une opinion claire, puisque les signataires du référendum sont favorables au but visé par la loi instituant un CMP... Leur OUI n'est subordonné qu'à certaines conditions. Or, les réserves exprimées ne devraient plus inciter à voter non. En effet, depuis le lancement du référendum, des mois se sont écoulés, qui furent un temps propice à la réflexion. En voici pour preuves quelques réponses qui dissiperont certains soucis:

1. Le Centre médico-pédagogique devrait s'intégrer à une politique générale d'aide à la jeunesse.

Une commission — au sein de laquelle les « référendaires » sont largement représentés — est maintenant à la tâche pour fixer les lignes directrices de cette politique. Cette commission donnera sans nul doute au Centre médico-pédagogique la place qu'il mérite.

2. On craint un manque de coordination et un gaspillage des forces.

Les inspecteurs scolaires — notamment — ont étudié la question. Les remarques figurant dans un document intitulé « Centre médico-pédagogique : la position des référendaires » incitent justement à développer la collaboration entre les inspecteurs scolaires, les psychologues, logopédistes, assistants sociaux des différents services existants. Pourquoi tous ces responsables ne se rencontraient-ils pas à intervalles réguliers? Pourquoi n'organiseraient-ils pas ensemble l'élaboration du dossier de l'enfant en difficulté? Ensemble aussi, ils formuleraient des propositions concrètes quant à l'éventuel placement de l'enfant. Dans les cas jugés graves, relevant du pédo-psychiatre et de son équipe de spécialistes, un acheminement sur le Centre médico-pédagogique serait décidé. Rien n'empêcherait non plus le directeur du CMP — ou son représentant — d'assister à ces colloques quand il le jugerait opportun, afin de coordonner le travail réalisé dans les districts. Il est important de noter que la création de ces « équipes » ne grèverait pas le budget de l'Etat, puisqu'elles existent pratiquement dans tous les arrondissements scolaires. Il ne manque que la coordination et l'engagement de psychologues.

3. Quant aux détails de l'organisation du CMP et au travail du futur directeur — dont on craint qu'il ne soit accaparé par des tâches administratives — il ne faut pas oublier que le règlement d'exécution dont doit s'assortir la nouvelle loi n'est pas élaboré. La commission qui établira ce règlement fera en sorte dès le départ de donner au nouveau Centre les structures les meilleures.

Ainsi, comme on le voit, la création du Centre médico-pédagogique répond à un impérieux besoin. Son organisation pratique tiendra compte des avis des différents milieux intéressés.

Jean-Marie Barras.
Inspecteur scolaire du IV^e arr.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise
Albert CARREL, Reichlen 2,
1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

LA SPR UNE ET DIVERSE

La vie des sections régionales

Qu'est-ce qu'une section ?

Dans l'organisation des enseignants primaires valaisans, il a été créé statutairement des sections régionales de la corporation. Le découpage s'est effectué compte tenu de la division administrative du canton. Ainsi chaque district comprend une section organisée d'enseignants. Pour la partie romande du canton, huit sections au total. Dans l'ordre de remontée du Valais : Monthey, Saint-Maurice, Martigny, Entremont, Conthey, Sion, Hérens, Sierre.

La force numérique de chaque section dépend évidemment du nombre d'habitants et partant du nombre d'enfants scolarisés. Les sections de Sion et Sierre sont numériquement les plus importantes.

Compétence des sections

Les sections de districts jouent un rôle important dans la vie de la corporation. C'est au travers d'elles que chaque membre de la base a la possibilité de s'exprimer, de critiquer, de suggérer, de proposer, de s'informer.

Les membres des sections n'ont pas encore une conscience suffisante de leur rôle à jouer à ce niveau. La vie, l'harmonie et l'efficacité d'un ensemble dépend de la vitalité des parties qui la composent. La force n'est pas uniquement dans le nombre. La force est dans l'intérêt que chacun porte à l'objet commun.

La voix de la base est renouveau. Sa consultation en Valais s'est faite à ce jour surtout au niveau pédagogique. Tout récemment, en exemple, les associations de districts ont dû donner leur opinion à l'égard des tâches à domicile. Chaque membre a pu répondre à un questionnaire personnel avec commentaires de ses réponses. Une première synthèse s'est opérée par le district, la deuxième au niveau du canton.

Les sections ont leur vie propre. Chacune est organisée statutairement. Les statuts cantonaux leur attribuent :

1. d'étudier les questions relatives aux buts de la SPval et de la caisse de retraite et de prévoyance ;
2. de désigner les membres de l'assemblée des délégués — deux délégués

pour vingt membres ou fraction de vingt ;

3. d'adresser au Comité cantonal leur rapport annuel d'activité.

Rapports sections - Comité cantonal

A intervalles réguliers, ou selon la portée ou l'importance des problèmes à étudier, ont lieu des rencontres Comité cantonal - présidents de sections.

En vue d'une tenue au courant régulière du travail effectué par le Comité central, les présidents de districts reçoivent

vent de plus le procès-verbal de chacune des séances du CC.

Viabilité des sections

La tendance centralisatrice actuelle dans de nombreux secteurs n'affecte pas la structure cantonale de la SPval. S'il est vrai que le Comité cantonal dirige, administre et représente la corporation dans sa sphère d'activité, pour des raisons d'efficacité bien sûr, il n'en demeure pas moins que les sections constituent ce levain et cette force active qui fait la bonne marche de l'ensemble. Ceci d'autant plus que chaque section participe au CC par un de ses membres.

L'organisation régionale par districts présente des avantages certains pour l'association valaisanne des enseignants primaires. Ces avantages sont évidemment fonction du désir d'information et se mesurent à l'intérêt que chaque membre choisit de prendre à la vie de la corporation à laquelle il est affilié.

VD.

Rédacteur de la rubrique valaisanne Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.



A la suite de la nomination de notre directrice à des fonctions officielles, la **FONDATION VAUDOISE EN FAVEUR DES HANDICAPÉS MENTAUX**, (créeée par l'Association de parents de handicapés mentaux), cherche

un directeur ou une directrice pédagogique

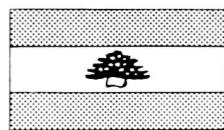
Il s'agit de diriger des écoles pour handicapés mentaux de trois à seize ans (actuellement 60 élèves), situées à Lausanne, Prilly, Cossonay et Nyon.

Formation souhaitée : psychopédagogique.

Entrée en fonctions : le 1^{er} septembre ou date à convenir.

La préférence sera donnée à un candidat ayant une expérience des handicapés mentaux.

Présenter les offres avec curriculum vitae détaillé, copies de certificats et références à la Fondation vaudoise en faveur des handicapés mentaux, Pont-Neuf 6, case postale 296, 1110 Morges.



ESCALE LIBANAISE

A vrai dire, un tel titre ne manquera pas d'étonner les lecteurs de cette dernière rubrique de notre hebdomadaire. Il est en effet rare pour ne pas dire exceptionnel que l'un des rédacteurs de l'*« Educateur »* se transforme en reporter *« au long cours »*. C'est peut-être un moyen tout de même de rendre plus attrayantes ces quelques dernières pages traditionnellement réservées à des communications ou des articles d'information générale. Nous vous en proposons donc l'essai et si vos réactions sont positives (vous connaissez notre adresse) nous pourrons alors envisager cette chronique sous une forme plus régulière en sollicitant les nombreux enseignants primaires romands qui, chaque année, visitent le monde.

Mais revenons à notre sujet. C'est au titre de rédacteur du Bulletin que le sous-signé s'est vu invité par la compagnie d'aviation officielle du Liban à passer deux semaines dans ce pays, à la parcourir en tous sens, à y découvrir voire y étudier certains aspects particuliers.

Je vous propose un compte rendu à quinzaine et sur trois numéros voire quatre en fonction des possibilités de mise en page :

- N° 18, premières impressions, livrées en vrac, sans souci d'exhaustivité ;
- N° 20, le Liban, ses millénaires d'histoire, ses témoins prestigieux ;
- N° 22, le Liban moderne dans ses perspectives et ses problèmes liés à l'éducation nationale.

Je reste bien entendu à la disposition de tous ceux qui souhaiteraient en savoir davantage.

Premières impressions

Un voyage sans histoire...

Treize heures en ce dimanche du début avril, nous quittons Genève-Cointrin et un printemps européen qui ressemble comme deux gouttes d'eau à un hiver qui n'en finit pas.

La monotonie des hautes altitudes m'incite à relire quelques pages de l'inispensable littérature touristique dont j'ai fait l'acquisition :

... Superficie 10 400 km², 210 km de côtes, 60 km de large et une population de quelque deux millions d'habitants...

Des chiffres à l'échelle suisse, même un peu réduite. Puis plus loin un proverbe libanais :

... « Celui qui reste assis est une pierre, Celui qui va est un oiseau »... puis plus loin encore des noms qui vous replongent instantanément dans votre programme ou vos souvenirs d'histoire : Byblos, Sidon, Tyr, Baalbeck... tout cela à la porte, il s'en faut de très peu de temps maintenant.

Premiers contacts...

A 18 heures, nous frôlons les buildings d'une cité de 800 000 habitants : Beyrouth s'étale au bord de la Méditerranée. A peine descendu de notre long courrier que nous sommes assaillis par le bruit d'une foule où les cheveux noirs et le teint basané dominant, par la tiédeur

d'une fin de journée quelque peu éprouvante.

Première surprise, les porteurs comme le chauffeur de taxi parlent le français. Cette expérience rassurante — inutile de préciser que je ne parle par un mot d'arabe — va se répéter durant les quinze jours de notre séjour : parler français au Liban vous assure la communication orale dans presque toutes les situations. Une pensée reconnaissante et dénuée de toute arrière-pensée colonialiste aux Français dont le mandat a pris fin en 1943 et surtout à ceux qui perpétuent cette excellente tradition culturelle qui veut que tout Libanais parle au moins deux langues dont en général la nôtre. Nous y reviendrons d'ailleurs dans le cadre des programmes scolaires qui prévoient jusqu'à six voire huit heures de français par semaine dès le plus jeune âge (une dotation à faire pâlir d'envie les tenants du rapport deuxième langue !).

Vers la ville...

Nous nous frayons (le terme n'est pas trop fort) un passage au travers d'un flot de voitures. Circulation absolument anachronique, méridionale ; le code existe en théorie, en pratique seuls le « culot » et le klaxon prévalent dans toutes les circonstances.

A droite, un camp de réfugiés, brusque rappel d'une réalité politique dont la solution n'est pas à la porte ; dans la même perspective, une mosquée et une église,

autre rappel de cette dualité libanaise : la moitié de la population est musulmane et l'autre chrétienne.

A l'arrière-plan, la chaîne qui porte le même nom que le pays, des sommets à 3000 mètres et de la neige. Si l'on ajoute, par simple association d'idées, la prolifération des établissements bancaires, nous sommes très momentanément en pays connu !

Une capitale...

Porte commerciale des pays arabes vers l'Occident, la Beyrouth moderne est devenue bien sûr une métropole dont l'architecture ne se différencie guère des villes européennes. En revanche, le spectacle que vous offrent les quartiers arabes est très différent. Flâner dans les souks réclame notamment une bonne habileté dans le marchandage que vous soyez acquéreur d'un bijou à l'extraordinaire marché de l'or ou plus simplement d'un kilo de fruits dont le pays regorge.

Mais là encore, le contact est extrêmement facile, la discussion, pour le plaisir ou pour affaire, est une vertu nationale et ne vous offusquez pas si, dans le feu de l'action, votre interlocuteur renonce au « vous » traditionnel pour un « tu ». Ce ne sera jamais qu'une marque de complicité voire d'amitié.

Cette ouverture, ce souci d'être compris vient d'ailleurs du fond des âges, de l'histoire libanaise, de la Phénicie que nous découvrions bientôt.

FB.

Voyage au Portugal

Groupe romand des centres suisses de culture, 9 au 22 juillet 1973.

Pour son habituelle semaine romande, le groupe organise cette année un voyage au Portugal, du 9 au 22 juillet. Visite de Lisbonne, Nazaré, Coimbra et autres lieux intéressants de ce pays. Logement en bungalow au centre œcuménique près de Figueira da Foz. Il est prévu également une série d'entretiens avec des personnalités de la région qui nous permettront de faire plus ample connaissance avec ce pays, au point de vue historique, géographique et artistique.

Prix du voyage : 1250 francs, comprenant le vol Genève-Lisbonne et retour, les excursions en car.

Il reste quelques places disponibles. Se renseigner et s'inscrire jusqu'au 30 mai, chez M^{me} M. Ogay, 30, coteau de Belmont, 1815 Clarens, tél. (021) 61 48 41.

En Suisse romande, au cinéma

Elle court, elle court, la Banlieue de Georges Pirès

Elle court, saute, trépigne, piétine, s'en-couble, arrive haletante au portillon du métro, perd une chaussure dans la bousculade, perd le sourire, perd le nord, cherche en vain une place dans le train, en trouve une de secrétaire dans un pool dactylographique, retrouve son soulier, son sourire, sa belle jeunesse, vogue plein sud, gare entre deux camions, égare son mari, s'endort, ouf ! Et se réveille en sursaut et en queue de parcours d'une ligne de banlieue. Elle court les 24 heures de l'affolement, le grand prix des petits emmerdements, le circuit des embûches, le rallye du temps émietté.

Elle, c'est la foule fourmillière de la banlieue parisienne, ce garde-manger pour le monstre industriel, administratif et commercial de la capitale. Un monde d'insectes humains en mouvement perpétuel. Elle, c'est aussi Marthe Keller, comédienne bâloise, léger accent et joli talent, dotée d'une géographie pleine de charmes qui font découvrir à Jacques Higelin (son mari dans le film) que « c'est un beau pays, la Suisse » ! Un couple sympathique en diable, fantaisiste, bohème et tendre. Est-ce suffisant pour supporter les traquenards quotidiens et mesquins que vont tendre à cet amour tout neuf, la fatigue, l'exaspération, les contrariétés de tout acabit, l'exemple des voisins qui se disputent, de ceux qui récriminent à journée faite et empoisonnent la vie de l'immeuble (le joli numéro de Robert Castel : on a envie de lui tordre le cou), la confiance qui s'effrite, les reproches stupides, le temps — toujours — qui manque pour se retrouver, pour dormir, pour sourire, pour regarder ensemble dans la même direction. Les illusions sont faites pour être conservées au frais et à l'abri de la lumière. Bernard et Marlène n'y avaient pas songé ; les leurs fondront comme beurre au soleil, il n'en restera à première vue, qu'un emballage amer et, heureusement, un peu écrasée entre deux couches de rancœur, une noix de vitalité et de bon sens retrouvé qui rattraperont la sauce ; elle avait failli tourner !

On rit beaucoup dans ce film de G. Pirès, auteur optimiste malgré tout, qui

dénonce avec humour et lucidité l'aspect inadapté, voire grotesque, des trop grandes villes et de leur banlieue-cage, banlieue-dortoir, banlieue-réservoir. Une mise en scène alerte et gaie, légère, des dialogues drôles et bien réglés pour des acteurs choisis avec bonheur : Marthe Keller et Jacques Higelin sont d'un naturel étonnant qui pourrait faire croire à l'improvisation ; il n'en est rien, toutes les scènes ont été précisées avant le tournage. Quelques comédiens font des apparitions fulgurantes et cinglantes, tels Ginette Leclerc, Alice Sapritch et Claude Piéplu.

Un film à voir et un vœu : que les grands dieux de l'urbanisme nous préservent d'en arriver à l'absurde carrousel. Mais nos villes ne sont pas Paris, nous n'avons pas de métro, pas encore...

Les Noces rouges de Claude Chabrol

La campagne et l'automne, une femme qui s'ennuie dans une province calme et bleutée et tout à coup l'éclair qui jaillit de deux regards croisés. Deux amants fous, ivres d'eux-mêmes et de leur passion jamais assouvie. Epouse d'un député-maire aisné, agaçant de pédantisme et d'artificiel, qui tripote des affaires de haut vol. Stéphan Audran erre dans sa belle maison, dont elle est un des ornements. Elle y vit presque seule avec sa fille, née d'une autre union, adolescente gracieuse et évanescante. Surgit Michel Piccoli, dont on ne sait pas grand-chose, sinon qu'il est une relation politique du mari. Le propos de C. Chabrol n'est pas de décrire de façon précise les occupations journalières de ses personnages ; il décrit subtilement des climats, note des

détails sans importance apparente, il cueille des instants, des gestes, s'attarde parfois sur des situations burlesques ou farouches.

Banalement le drame arrive, il faut supprimer le mari gênant et pourtant complaisant. Pourquoi les amants en arrivent-ils à tuer (et avec quelle sauvagerie acharnée), je ne me l'explique pas, je ne peux pas croire que ce soit par cupidité ; il aurait été si simple de partir. On ne peut trouver la réponse facile « c'est du cinéma » puisque ce film est tiré d'un fait divers récent et authentique. Crime presque parfait, sans l'intervention que l'on pourrait croire perverse mais qui n'est que grande naïveté, de la fille de Stéphane Audran ; elle dénonce les amours de sa mère et fait rouvrir l'enquête.

Perplexe sur le fond, j'apprécie la forme de ce film, son côté parfois irréel et soudain cruellement réaliste. Gardons-nous des belles sentences, mais tout de même, la passion peut-elle aveugler à ce point ?

Quant aux acteurs ils jouent juste et bien, j'aime beaucoup les apparitions muettes et tout en regard de l'adolescente. Claude Piéplu fait une rentrée remarquable et remarquée. C'est vrai qu'il est à tuer de snobisme et d'artificiel. Mais de là à passer aux actes...

**
*

Si vous aimez les poèmes oniriques, la puszta hongroise, les chevaux, ne manquez pas le très beau film de Miklos Jancso, **Psaume rouge**, qui relate de manière allégorique les premières révoltes paysannes en Hongrie. La caméra sans cesse en mouvement donne une dimension particulière à la prise de vue, les chants sont très simples mais très beaux. On a parfois l'impression de voir une sorte de « Cuirassé Potemkine » transposé dans un décor bucolique. Le rouge au poing, ils meurent, tous, La colombe aussi. Triste préilage ?

La Crêcelle.

Divers

Service de placement SPR

Universitaires anglais, six personnes, échangent leur maison dans le Kent (à 1 heure de Londres) contre chalet, même sans confort, Alpes ou Jura. Trois semaines en août.

Cours d'allemand de Darmstadt (5-25 août). Encore quelques places.

Cours d'allemand. A l'Auberge de jeunesse de Saint-Gall, du 30 juillet au 12 août, nous organisons un **cours d'alle-**

mand avec excursions dirigées, avec la collaboration de M. W. von Wartburg, Handelslehrer.

Cherchons familles romandes pour accueillir jeunes gens et jeunes filles en pension, avec leçons si possible (été). Cher-

chons familles disposées à faire un échange d'écolières, vacances d'été.

Angleterre. Place au pair recommandée (pour un an), disponible dès le 1er juillet. Age requis : 17 ans.

André Pulfer, 1802 Corseaux.

JEUNESSE ET ÉCONOMIE : « POINTS DE VUE »

M. Léo Schürmann, « surveillant général » de l'économie helvétique

Qui est donc M. Léo Schürmann ? Sa carte de visite est très longue ; on peut y lire entre autres : docteur en droit, professeur extraordinaire à l'Université de Fribourg, préposé à la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices, conseiller national soleurois, juge cantonal, etc.

Sa tâche de préposé aux prix, il la prend très au sérieux. Certaines entreprises l'ont déjà appris à leurs dépens. Cette nouvelle mission coïncide avec les arrêtés antisurchauffe édictés par le Conseil fédéral le 20 décembre dernier.

Selon les termes mêmes de M. Schürmann, le premier bilan est très positif. Plus de 2500 « plaintes et lamentations » lui ont été adressées. Ce dernier ne cache pas d'ailleurs son optimisme doublé d'un solide sens des réalités. « Nous sommes, dit-il, condamnés à réussir ! »...

Invité à Lausanne le 16 mars dernier par la Corède, M. Schürmann a brossé un intéressant tableau de la situation actuelle. Il devait ensuite être « interrogé » par un certain nombre de personnalités. Avant de rendre compte des questions et des réponses, nous résumerons les propos de M. Schürmann.

Sensibilisé par certaines expériences faites à l'étranger, M. Prix est un fervent partisan du libre-échange, de la concurrence et de l'économie de marché.

Cela dit, il conserve un œil vigilant sur certaines pratiques qui lui paraissent intolérables. Il est en train de recenser avec une étonnante efficacité les cartels. « On en découvre tous les jours » devait-il dire !

D'autre part sa mission consiste également à « parvenir à une meilleure stabilisation des prix et à mettre un frein à la mentalité inflationniste d'une large part de la population ».

M. Prix affirma encore que son travail ne pouvait être envisagé sur une courte période. Une surveillance quasi continue est et sera nécessaire.

Après le brillant exposé de M. Schürmann, les personnes suivantes ont dialogué avec M. Prix :

*Mme Yvette JAGGI, directrice de la Fédération romande des consommatrices
M. René MEYLAN, conseiller d'Etat neuchâtelois*

M. Jacques L'HUILLIER, professeur à l'Université de Genève

M. Gérald DUCARROZ, directeur de la Chambre fribourgeoise du commerce et de l'industrie

M. Charles GENAINE, président du Cartel syndical cantonal vaudois

M. Jean-Marie LAYA, chef de la rubrique économique de la « Tribune de Genève »

M. René HEDIGER, président de la direction de Coop-Genève

M. Jean NUSSBAUMER, directeur de la maison Iril S.A.

La place de l'information

Pour M. Laya, l'opinion publique n'a pris que très récemment conscience des problèmes économiques. Elle a été sensibilisée par la montée des prix, phénomène ressenti avec le plus d'acuité. Or selon le journaliste, il y a distorsion évidente entre les quelques communiqués assez généraux adressés à la presse et les explications claires, précises, et directes de M. Schürmann. En second lieu, M. Laya demanda dans quel climat se déroulaient les discussions avec les partenaires sociaux.

Avec beaucoup d'humour, M. Schürmann devait répondre qu'il manquait à l'Office un bon rédacteur de langue française, même à mi-temps, tout en admettant d'ailleurs que la critique était fondée ! Suite à la seconde question M. Prix signala qu'il ne s'agissait nullement d'accuser qui que ce soit. On peut déclarer d'ailleurs que l'atmosphère est généralement saine et sans marque d'hostilité.

Pourquoi pas les services ?

Mme Jaggi, représentante des consommatrices, s'étonna (à juste titre) que les prix des marchandises étaient affichés alors que ceux des services ne l'étaient pas. Or ce sont précisément les prix des services qui ont le plus augmenté.

Réponse de M. Schürmann : « Il faut poser la question à ceux qui ont préparé les arrêtés, ce n'est pas une réponse, je sais... ! » Mais reprenant plus sérieusement, le préposé signala que personne n'avait fait attention à cet élément, il avait tout bêtement échappé à tout le monde ; on regrette naturellement vivement cet état de choses et on y remédiera dès que possible.

La transparence des prix : un mythe...

Pour M. Hediger, dès la suppression des prix imposés en 1967, la bataille a été engagée ! C'est la création des « grandes surfaces » et des chaînes de distribution qui pratiquent une politique consistant à réduire les marges bénéficiaires de plus en plus !

Les prix indicatifs ne sont tenus nulle part. La transparence des prix est devenue un mythe. Puis s'adressant directement à M. Prix, M. Hediger lui demanda s'il était conscient que certaines entreprises avaient considérablement augmenté leurs prix en prévision d'un éventuel blocage dès janvier 1973.

« Il est bien clair que nous sommes conscients du problème » répondit M. Schürmann. Mais qu'on se rassure, toutes les hausses doivent être minutieusement examinées, donc aussi toutes les hausses cartellaires intervenues après le 20 décembre.

Point de vue cartellaire

M. Genaine émit quelques doutes quant au raisonnement de M. Schürmann. L'adaptation des salaires au renchérissement ne constitue pas la cause, mais la conséquence de la diminution du pouvoir d'achat. Il est donc difficile d'engager un véritable dialogue entre les partenaires sociaux lorsqu'on ne sait pas comment sont calculés les bénéfices, les dividendes et les tantièmes... Les travailleurs salariés ne font que subir l'inflation.

« On ne peut répondre par oui ou par non », déclara M. Prix. La surveillance de l'évolution des salaires et des bénéfices, c'est nouveau (contrairement à la surveillance des loyers qui existe depuis longtemps).

Néanmoins la surveillance que les services de M. Schürmann peuvent exercer

pourra concerner aussi bien les bénéfices que les salaires et les prix. La voie à suivre pourra être trouvée dans l'étude de l'interaction de toutes ces données.

Vers un contrôle des prix et salaires

Face à certaines expériences qui se pratiquent en Europe, M. Nussbaumer, représentant la maison Iril, se demande, avec quelque inquiétude, si le gouvernement envisage d'introduire un contrôle des prix et des salaires.

Avec la même assurance qu'il avait affichée dans son exposé préliminaire, M. Prix dit catégoriquement qu'il n'en était pas question. La seule chose à éviter c'est les hausses linéaires de prix. L'essentiel reste cependant de laisser jouer la concurrence.

Vues régionales

L'intervention de M. Ducarroz — favorable à une politique conjoncturelle — n'est pas dans la ligne de M. Schürmann. La position du directeur de la Chambre fribourgeoise du commerce et de l'industrie trahit la résistance classique de certaines régions croyant ne pas appartenir au tout. M. Prix devait répondre que lorsque l'on fait partie d'une entité, on ne peut s'en soustraire. Le préposé aux prix admet cependant qu'il puisse y avoir quelques disparités ça et là...

Du côté de Neuchâtel

M. Meylan, conseiller d'Etat, est persuadé que ce qui est bon pour la Suisse l'est aussi pour les cantons. L'effort doit être commun ; et si les cantons se donnent de la peine, il n'y a pas de raison que la Confédération n'y mette pas du sien. Neuchâtel a toujours essayé de faire le maximum ; d'autres...

Enchaînant sur la question de l'indexation des salaires, M. Meylan pense qu'elle ne devrait pas être automatique ; tout au moins pour les hauts salaires (mais à partir de quel niveau un salaire est-il haut, très haut, etc.) ; la question a eu le mérite d'être posée. M. Schürmann ne peut qu'approuver les remarques pertinentes du conseiller d'Etat.

Avis professoral

Au début de la table ronde le professeur L'Huillier se montrait sceptique quant à une politique de surveillance des prix. En effet, l'inflation est due, non pas aux coûts mais à la demande, favorisée elle-même par les capitaux étrangers.

M. Schürmann répondit qu'il faut donc mettre l'accent sur l'arrêté fédéral concernant le crédit tout en essayant de mettre en échec cette fameuse mentalité inflationniste.

Indice des prix à la consommation

septembre 1966 = 100		
Mars 1972		
Alimentation	129,1	(31 %)
Boissons et tabac	129,4	(5 %)
Habillement	130,5	(13 %)
Loyer	159,6	(17 %)
Chauffage-éclairage	144,3	(6 %)
Aménagement et entretien du logement	118,3	(7 %)
Transports/communications	135,4	(9 %)
Santé soins personnels	139,2	(7 %)
Loisirs et instruction	130,7	(5 %)
		(100 %)

Les pourcentages entre parenthèses indiquent dans quelle proportion le groupe considéré entre dans le calcul total de l'indice.

Commission pédagogique

Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au cours des trois premières séances de l'année 1973, la commission pédagogique a fixé un groupe de problèmes prioritaires, délimité les tâches de ses sous-commissions concernant ces questions et adopté la version du mandat de la Commission d'experts pour l'enseignement des langues étrangères.

I. Problèmes prioritaires de la commission pédagogique

La commission pédagogique n'a pas voulu entrer dans le détail de son travail avant d'avoir un aperçu des tâches qui incombent à la Conférence DIP et avant d'avoir fixé les priorités qui s'imposent, la priorité d'un problème étant établie en fonction des critères suivants :

1. **La coordination est-elle souhaitable ?**
 - 1.1. Les difficultés rencontrées par les élèves, les enseignants, les parents ou les autorités, dans un domaine déterminé, peuvent-elles disparaître à la suite de recommandations appropriées de la Conférence DIP ?
 - 1.2. La Conférence DIP peut-elle apporter une contribution à la réforme scolaire dans le domaine concerné ?
 - 1.3. La Conférence DIP peut-elle accroître l'efficacité du système scolaire

grâce à ses recommandations relatives au domaine en question ?

2. La coordination est-elle réalisable ?

- 2.1. Quelles sont les bases légales et institutionnelles à modifier pour parvenir à une coordination dans un domaine déterminé ?
- 2.2. Quelles sont les charges financières engendrées par la coordination dans le domaine concerné ?
- 2.3. Quelle est l'importance des résistances émotionnelles à l'égard de la coordination dans le domaine en question ?

3. La coordination est-elle urgente ?

Sur la base de ses critères un groupe de huit problèmes prioritaires a été retenu par la commission qui va se concentrer sur l'étude de ces questions au cours de l'année 1973. Pour chacun de ces domaines, des sous-commissions ont été constituées qui, en collaboration avec des experts, entendent effectuer ces tâches le plus rapidement possible.

1. Elaboration de recommandations pour faciliter le passage d'une école à l'autre lorsqu'il y a changement de domicile d'un canton à un autre.

Il s'agit là d'une série de mesures proposées aux enseignants lorsque se pose le problème de l'intégration des élèves migrants dans leur nouvelle classe.

2. Enseignement de la mathématique

Une première phase du travail consiste à donner une réponse à la question suivante : A quel niveau doit-on envisager la coordination en cette matière ? Va-t-on simplement favoriser l'échange d'information afin d'arriver à un maximum de coordination ou s'efforcera-t-on, par exemple, de coordonner les plans d'étude ?

Lorsqu'on aura répondu à cette question, il sera dès lors possible de savoir à quelles instances (commissions, experts, institutions) pourront être confiées les tâches de coordination envisagées.

3. Enseignement de la seconde langue nationale

La commission d'experts pour l'enseignement des langues étrangères compte accomplir les tâches prévues dans son mandat au cours de l'année 1973. Ce mandat est conforme aux vœux des régions de la Conférence DIP, des cantons et de la KOSLO. Il a été mis au net lors de la séance des 23-24 février 1973 de la commission pédagogique, puis soumis au comité de la Conférence DIP. L'échange d'information entre la commission d'experts et la commission pédagogique est établi directement. Au début de l'année

1974, les propositions de la commission d'experts seront envoyées aux régions, aux cantons et à la KOSLO pour connaître leur avis.

4. Perfectionnement des enseignants

Dans quels domaines est-il préférable d'opérer sur un plan suisse plutôt qu'au niveau régional ou cantonal ? Des entretiens préalables avec les responsables du perfectionnement des enseignants devraient pouvoir l'établir. La suite du travail serait alors consacrée à la recherche des moyens et des voies pouvant résoudre les problèmes qui se posent pour l'ensemble de la Suisse. Ceci devrait faire l'objet d'un projet de mandat en vue d'une consultation et d'une prise de position de la Conférence DIP.

5. Formation des enseignants

Au cours de deux échanges de vues avec la « Commission d'experts pour la formation des maîtres de demain » des questions précises ont été formulées dont les réponses exigeront une participation active de la commission pédagogique. Cette dernière sera de plus informée des autres projets relatifs à la formation des enseignants afin d'éprouver les possibilités de coordination dans ce domaine, en prenant en considération le rapport final sur la formation des maîtres de demain.

6. Réformes et expériences scolaires (innovations)

La commission pédagogique s'emploie à intensifier les contacts avec les enseignants aussi bien au travers de ses membres — dont huit sur vingt sont des représentants du corps enseignant — qu'à l'extérieur : presse pédagogique, représentants des enseignants dans les commissions consultatives ou les groupes de spécialistes... L'une des tâches qui s'impose le plus est liée à la question suivante : comment peut-on faire admettre les idées novatrices du corps enseignant à la Conférence DIP le plus rapidement possible en vue de leur réalisation ? Il est d'autre part recommandé de rechercher des formes de collaboration et de coordination dans les expériences scolaires.

7. Prise de position à l'égard du rapport « Enseignement de demain »

La commission pédagogique étant engagée dans la procédure de consultation de ce rapport, l'élaboration de ses prises de position l'amènera à analyser ce document.

8. Evaluation et sélection

Sur proposition des organisations d'enseignants, on examine actuellement la possibilité de confier à une institution

qualifiée la solution des problèmes intercantonaux dans ce domaine. Une sous-commission de la commission pédagogique étudie cette éventualité en collaboration avec les instances concernées.

II. Problèmes non prioritaires de la commission pédagogique

Quelques propositions adressées à la Conférence DIP, et déjà bien développées, n'ont pas été considérées comme prioritaires. La commission pédagogique estime en effet qu'elle doit examiner à nouveau de manière plus approfondie ces propositions, désigner ceux qui doivent les mettre au point et de quelle façon et informer les requérants sur la marche à suivre. En outre, il est possible que d'autres problèmes prioritaires soient encore retenus.

III. Mode de travail de la commission pédagogique

La commission pédagogique a siégé mensuellement une journée ou deux jours, alternativement. Ce rythme devra être maintenu en raison de l'ampleur des tâches à accomplir. De plus, chaque membre participe en moyenne chaque mois à une séance de l'une des sous-commissions de la commission pédagogique. Et, comme chaque membre appartient au moins à une sous-commission, il est évident que les représentants du corps enseignant ne peuvent venir à bout de tous ces travaux que s'ils bénéficient d'une décharge partielle de leur enseignement : décharge que la commission pédagogique espère pouvoir obtenir.

En raison du refus par la majorité des cantons des articles constitutionnels, le 4 mars 1973, le soutien du Concordat intercantonal scolaire reprend toute son importance, notamment en ce qui concerne la coordination interne. Dans cette perspective, la commission pédagogique espère apporter sa pleine contribution.

Assurances

La crainte du feu

Depuis qu'ils l'ont découvert et qu'ils s'en servent, les hommes apprécient les avantages du feu, mais déplorent aussi les ravages que cet élément naturel provoque. C'est pourquoi la plupart des gens sont assurés contre l'incendie, même si cette assurance n'est pas obligatoire dans leur canton.

Toutefois, trop souvent après la signature du contrat, le preneur d'assurance s'estimé à tout jamais à l'abri. Il ne s'in-

quiète plus de rien et c'est alors que tout peut arriver.

Pourquoi ?

Vous avez sans doute entendu des gens se plaindre :

« Une partie de mon mobilier a brûlé, dit l'un. Mon assureur me propose une indemnité qui me paraît dérisoire. Et pourtant les dégâts sont loin d'atteindre la somme inscrite dans ma police d'assurance. »

On ne comprend pas.

« Le feu a totalement détruit ma propriété, renchérit un autre et pourtant je constate, moi aussi, que l'indemnité versée par mon assureur est inférieure au chiffre pour lequel je suis assuré. »

On comprend de moins en moins.

Tout s'explique

Selon la loi, le montant de l'indemnité est déterminé par la valeur des biens assurés **au moment du sinistre** et non par la valeur qu'ils avaient lors de la conclusion du contrat.

Ainsi, pour les meubles, les objets usuels, les instruments de travail et les machines, la valeur de remplacement correspond à la somme qu'il faudrait pour acheter des objets nouveaux.

Mais, si les objets assurés ont perdu de leur valeur par usure ou pour tout autre cause, la valeur de remplacement sera réduite d'autant.

De même, pour les immeubles, la valeur est égale à la somme qu'il faudrait pour reconstruire le bâtiment endommagé, mais elle peut être diminuée, si l'immeuble a subi une dépréciation due à un vieillissement ou à un défaut d'entretien.

Valeur à neuf

Conscients de ce problème, les assureurs décidèrent en 1958 d'accepter, sous certaines conditions, les risques en « valeur à neuf », c'est-à-dire en renonçant à tenir compte de la dépréciation ou de la vétusté.

Frais majorés de construction

Mais cette clause de « valeur à neuf » ne suffit pas. En raison de la hausse constante des prix, les biens sont assez rapidement sous-assurés.

Or, il est précisé dans les conditions générales de votre police que, si la valeur de remplacement est supérieure à la somme assurée, l'indemnité sera réduite proportionnellement. Donnons un exemple :

Une maison assurée pour la somme de Fr. 200 000.—, est détruite à 50 % par un incendie, trois ans plus tard. Au moment du sinistre, la maison avait une valeur de

Fr. 250 000.— ; le dommage est donc de Fr. 125 000.—.

L'assureur, par conséquent, va proposer une indemnité de :

Fr. 125 000.- x 200 000.- = Fr. 100 000.-
250 000.-

L'assuré, s'il ignorait ce mode de calcul, ne sera pas satisfait de ce règlement pourtant parfaitement conforme au contrat.

Les assureurs ont donc été amenés, en 1964, à instaurer l'assurance dite des « frais majorés de construction », qui prévoit, en cours de contrat, une évolution de la somme assurée, suivant celle du coût de la construction.

Sécurité permanente ?

Ainsi améliorée (valeur à neuf et frais majorés de construction), l'assurance « incendie » peut donner au propriétaire un sentiment de sécurité permanente.

Nous verrons prochainement si tel est bien le cas.

Correspondance interscolaire

Un maître alsacien — directeur d'école également et ses élèves désirent correspondre avec une classe de petite ville ou d'une localité des Alpes.

La classe : 25-30 élèves de 10-12 ans (dernière année avant le CES).

La localité : 1200 habitants — mi-agricole, mi-industrielle — population mêlée (Alsaciens, Espagnols, Polonais) — 150 km. de Bâle, entre Colmar et Strasbourg.

Adresse : M. Gérard Stern,
F 67 890 Kogenheim (Bas-Rhin).

Camp scientifique 1973

En été 1968, la Commission nationale suisse pour l'Unesco a tenté une première expérience de camps scientifiques pour jeunes à Val-Varusch (Grisons). L'expérience a été poursuivie en 1969 à Sion (Valais), en 1970 aux Genevez (Berne) et à Rüssen/Andermatt, en 1971 à Saanenmöser et Fiesch (Valais), ainsi qu'en 1972 à Engelberg et Saanenmöser. Ces camps, qui permettent à des jeunes possédant des goûts pour l'étude scientifique de travailler librement sur le terrain avec l'aide et les conseils de spécialistes, ont connu un réel succès. Cette année encore, la Commission nationale

suisse pour l'Unesco a décidé d'organiser un camp semblable à

La Ferrière/Jura bernois

(à 5 km à l'est de La Chaux-de-Fonds) du 30 juillet au 11 août 1973, pour des jeunes de 16 à 21 ans de langue française.

Nous vous signalons qu'un camp semblable est organisé, du 16 au 28 juillet, pour des jeunes de 16 à 21 ans de **langue allemande**, à Wildhaus/Obertoggenburg.

Des bulletins d'inscription peuvent être obtenus au secrétariat de la Commission nationale suisse pour l'Unesco, 3003 Berne.

Vient de paraître

Le N° 16 d'**« Education »**, revue romande d'information professionnelle, ouvre le dossier des professions ouvertes par un apprentissage dans la construction et le bâtiment.

Il donne des renseignements clairs, sous forme d'interviews de professionnels, sur les métiers de ferblantier, d'ins-

tallateur sanitaire, de monteur électricien, de monteur en chauffage, de serrurier constructeur et sur les différentes spécialisations du dessinateur en bâtiment. Ces interviews sont suivies de toutes les indications concernant les conditions d'admission, les durées d'apprentissages, leurs conditions financières, le déroulement de l'initiation au métier, ainsi que les possibilités de spécialisation ou de perfectionnement et même de promotion dans la profession.

« **Education** » étant diffusé en Suisse romande, il y est tenu compte des particularités cantonales. En résumé, une publication utile aux jeunes et à tous ceux qui partagent la responsabilité de leur avenir. M. André Ruffieux, conseiller d'Etat genevois, chef du Département du commerce, de l'industrie et du travail, y expose son point de vue sur « La formation en emploi, solution d'avenir ». Le prochain numéro d'**« Education »**, qui paraîtra début avril, continuera son enquête en parlant des métiers du bois, de la pierre et du verre.

« Education », 1295 Mies (VD).

Conseils et vente par Eumig Audiovisual

Projecteurs sonores S 8

eumig®

Rétro-projecteurs

Conseils et vente par Eumig Audiovisual

Bon d'information

Envoyez-moi s.v.p., gratuitement la documentation suivante (veuillez noter ce qu'il convient)

prospectus et liste de prix des rétro-projecteurs

prospectus et liste de prix des projecteurs sonores S 8

catalogue de films d'enseignement S 8 en cassettes

Nom _____ Ed. 5

Maison/Ecole _____ Téléphone _____

Rue _____ N° postal / Lieu _____

Veuillez, s.v.p., découper et envoyer à:
Société de vente Eumig, Dépt. Audiovisual,
Jungholzstrasse 43, 8050 Zurich, Téléphone 01 504466

GYMNAZÉ ÉCONOMIQUE BIENNE

Notre école compte environ 250 élèves, sections maturité et diplôme, de langues allemande et française.

Les postes suivants sont à repourvoir :

1 professeur d'**italien** et év. d'une deuxième discipline (entrée en fonctions : 1^{er} octobre 1973) ;

1 professeur d'**allemand** et év. d'une deuxième discipline (entrée en fonctions : 1^{er} avril 1974).

Conditions: licence ès lettres et certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP).

Leçons hebdomadaires : en moyenne 23 heures.

Les intéressés sont priés d'adresser leurs offres de services avec photo, curriculum vitae, certificats, à la direction du **Gymnase économique, 11, rue de l'Union, 2502 Biel/Bienne**, (tél. (032) 2 23 65), jusqu'au 15 juin 1973.

Saint-Cergue - La Barellette

La Givrine - La Dôle

Région idéale pour courses scolaires

Chemin de fer Nyon - Saint-Cergue - La Cure

Télésiège de la Barellette

Renseignements : tél. (022) 61 17 43 ou 60 12 13

INSTITUT pour enfants aveugles et faibles de vue
à Lausanne, cherche

instituteur (trice)

brevet école normale, pour classe de 8 à 9 enfants de niveau primaire ou primaire supérieure.

Formation en cours d'emploi de maître spécialisé ;

maître (tresse) de gymnastique

à temps partiel, pour petits groupes d'enfants amblyopes ou aveugles.

Entrée en fonctions : fin août 1973.

Faire offre avec curriculum vitae à la direction de l'Institut, avenue de France 15, 1004 Lausanne.

Zoo SIKY Ranch

2746 Créminal, Jura

Ligne chemin de fer Moutier-Soleure (avec arrêt).

Grand parc d'acclimatation et jardin zoologique, où vivent en liberté une vingtaine d'espèces d'animaux et d'oiseaux (singes, ours, lions, loups, jeune éléphant, cygnes, canards, flamants, faisans, etc.).

Entrée Fr. 1.— pour enfants, adultes Fr. 2.—. Vaste restaurant avec terrasse. Restauration à toute heure.

Prix réduits pour écoles. Demander prospectus.
Tél. (032) 93 90 52.

Chemin de fer

Lausanne-Echallens-Bercher

1873 - 1973

Cent ans à votre service !

Du 7 septembre au 23 septembre 1973,
des trains à vapeur circuleront
entre Echallens et Bercher

Votre agent de voyages

VOYAGES LOUIS

Lausanne : 6, rue Neuve - Tél. 23 10 77

Nyon : 11, av. Violier - Tél. 61 46-51

Versoix : 30, ch. Argand - Tél. 55 37 47

Vevey : 1, r. Steinlen - Tél. 51 14 15

Tous les services d'agence

Plus de cinquante années d'expérience dans les
voyages et excursions par autocars

Conditions spéciales pour écoles, pensionnats, etc.

Lors de votre prochaine course d'école ou de société,
empruntez le

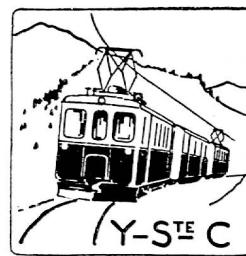
FUNICULAIRE

GLÉRESSE - MONTAGNE DE DISSÉ

Une vue unique sur l'île Saint-Pierre et toute la chaîne des Alpes du Säntis au Mont-Blanc.

Billets spéciaux (fortes réductions), depuis Gléresse, jusqu'au Chasseral (funiculaire, auto postale, télésiège).

Renseignements : **Direction du funiculaire, 2514 Gléresse.**
Tél. (032) 85 11 13.

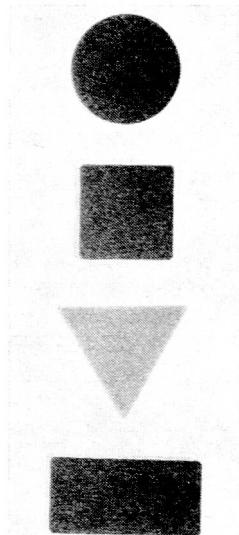


La course d'école
idéale !

**Sainte-Croix
Le Chasseral
L'Auberson**

Renseignements : Dir. Yverdon - Ste-Croix, Yverdon,
tél. (024) 2 62 15

BLOCS LOGIQUES pour écoles et écoles enfantines



NOUVEAU !

Modèle de démonstration en bois de Brienz,
belles couleurs ne couvrant pas le bois.

Grand modèle en caisse de bois avec compartiments Fr. 60.—

Grand modèle en sachet plastique Fr. 40.—

Grand modèle en plastique Fr. 40.—

Modèle pour les élèves, moyen, en bois Fr. 13.—

Modèle pour les élèves, moyen, en plastique Fr. 15.—

Demandez ces blocs logiques à choix avec droit de restitution !

BON

Je commande à choix avec droit de restitution les blocs logiques suivants : à Fr.

Adresse

BERNHARD ZEUGIN, matériel scolaire, 4242 Dittingen BE, tél. (061) 89 68 85

Mise au concours

stituteur, institutrice

classe 1 2 3 primaire, entrée en fonctions automne 1973. Faire offres à :

Commission scolaire, Ecole protestante, 1920 Martigny.

Magasin et bureau Beau-Séjour



Transports en Suisse et à l'étranger

es chemins de fer MARTIGNY - CHATELARD et MARTIGNY - ORSIÈRES

Nous proposons de nombreux buts pour promenades scolaires et circuits pédestres

Salvan — Les Marécottes — La Creusaz
Finhaut — Emosson — Barberine
Chamonix — Mer de Glace par le chemin de fer du Montenvers

Verbier — Fionnay — Mauvoisin — Champex
La Fouly — Ferret
Vallée d'Aoste par le tunnel du Grand-Saint-Bernard

Réductions pour les écoles.

Renseignements : Direction MC-MO, 1920 Martigny 1. Téléphone (026) 2 20 61.
Service automobile MO, 1937 Orsières. Téléphone (026) 4 11 43.